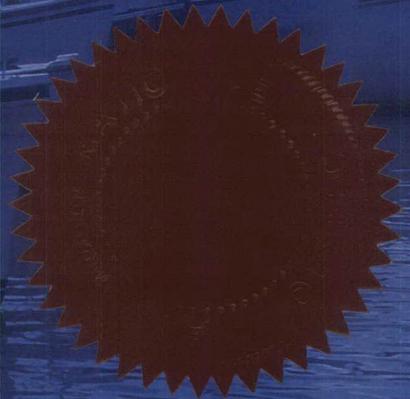
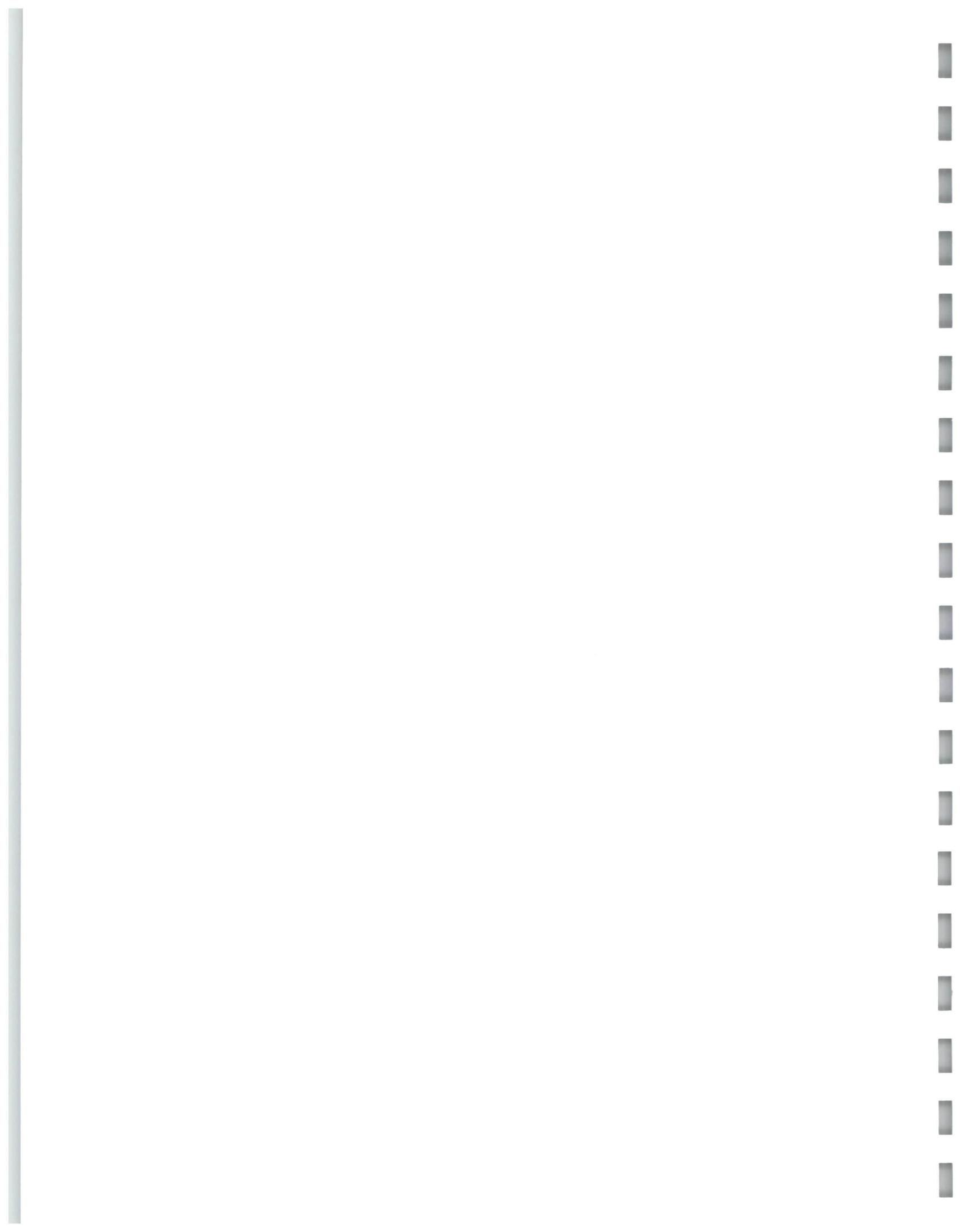


ASSEMBLÉE NATIONALE

№ 517-20061019

RAPPORT ANNUEL 2006







**Bureau d'accréditation
des pêcheurs et des
aides-pêcheurs
du Québec**

Le 31 août 2006

Monsieur Yvon Vallières
Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries
et de l'Alimentation du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 12^e étage
Québec (Québec) G1R 4X6

Monsieur le Ministre,

Le Conseil d'administration du Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec (BAPAP) vous présente le rapport de ses activités et les états financiers vérifiés de l'exercice terminé le 31 mars 2006.

Dans la poursuite de sa mission, le Bureau a consacré beaucoup d'énergies au cours de la dernière année pour adapter le cadre réglementaire aux exigences et aux conditions liées à la professionnalisation des métiers de pêcheur et d'aide-pêcheur. Ces adaptations et l'harmonisation attendue des conditions d'enregistrement au Bureau et d'accès à la ressource sont susceptibles de faciliter et d'accélérer la professionnalisation des métiers des travailleurs de la mer selon le Bureau.

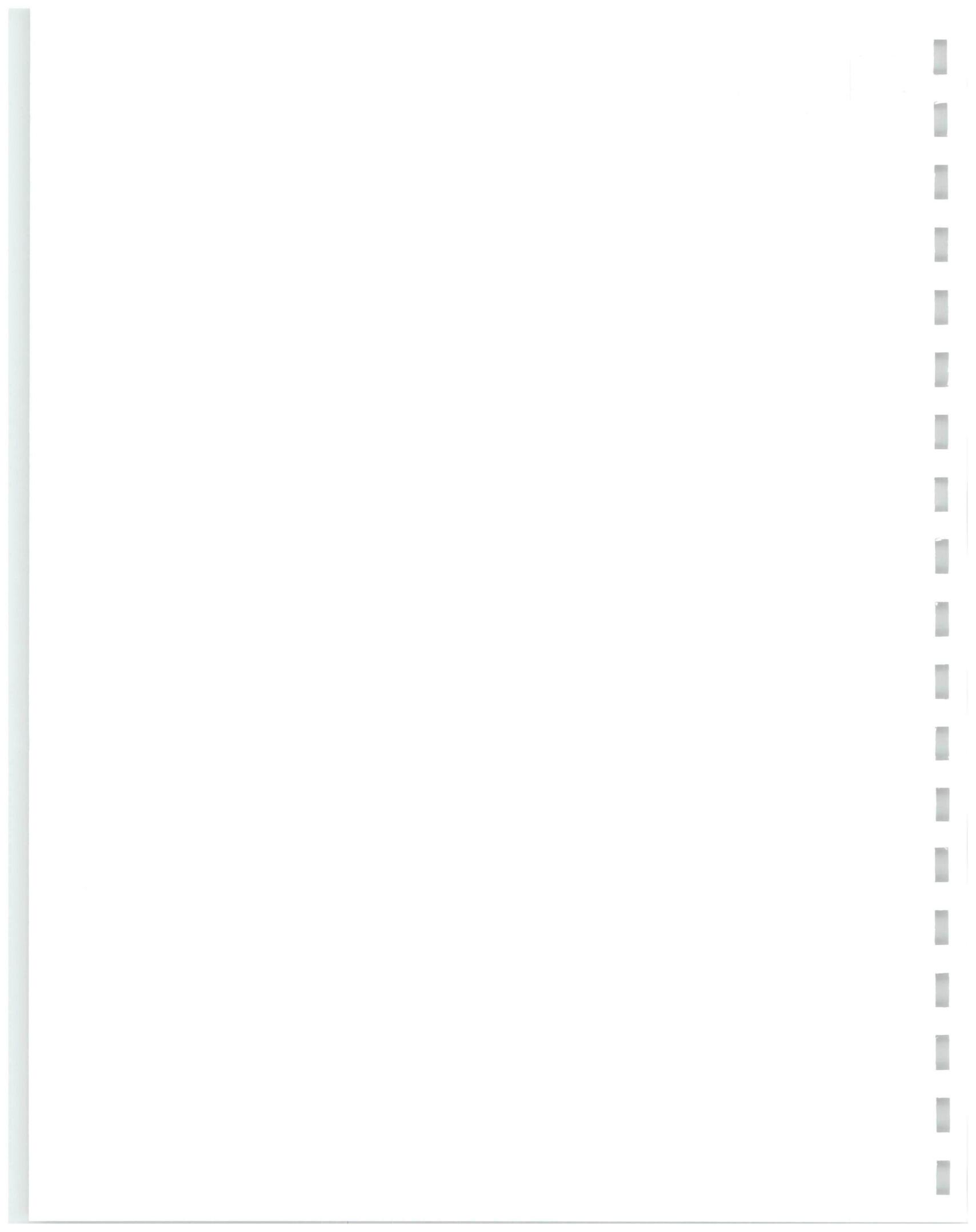
Nous croyons que ce rapport répond aux exigences législatives et espérons qu'il rencontrera vos attentes. Nous demeurons disponibles pour le compléter au besoin.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président du BAPAP,

Jean-Claude Blanchette

JCB/jl



RAPPORT ANNUEL
2006

BUREAU D'ACCRÉDITATION DES
PÊCHEURS ET DES AIDES-
PÊCHEURS DU QUÉBEC



Table des matières

Introduction

1. Le Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec	2
1.1 La loi constitutive	2
1.2 Le Règlement sur la reconnaissance de la compétence professionnelle des pêcheurs et des aides-pêcheurs	2
1.3 Le conseil d'administration du Bureau	3
1.4 Le siège social	6
2. Les activités du BAPAP	8
2.1 L'application de la réglementation	8
2.2 L'enregistrement et l'émission des certificats	9
2.3 La formation professionnelle	11
2.4 L'information des pêcheurs et des aides-pêcheurs	13
2.5 La représentation	13
3. Les résultats financiers	16
Annexe 1 Extrait du bulletin du Conseil canadien des pêcheurs professionnels	
Annexe 2 Compétences essentielles; développer un outil d'évaluation	



Introduction

La loi sur le Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec (BAPAP) définit ainsi la mission du Bureau :

«[...] d'élaborer et de mettre en oeuvre un régime de reconnaissance de la compétence professionnelle des pêcheurs et des aides-pêcheurs en eaux à marée, sauf en ce qui concerne la pêche aux espèces anadromes et catadromes».

Dans le cadre de sa mission, le BAPAP délivre des certificats attestant l'aptitude des demandeurs à exercer le métier de pêcheur ou d'aide-pêcheur selon les exigences de la pêche commerciale et donne son avis au ministre sur toute question relative à la compétence professionnelle des pêcheurs et des aides-pêcheurs.

Après avoir proposé au gouvernement qui l'a adopté, un règlement sur la reconnaissance de la compétence professionnelle des pêcheurs et des aides-pêcheurs, le conseil d'administration du Bureau a défini les exigences de formation professionnelle pour les nouveaux arrivants et poursuivi l'enregistrement annuel des travailleurs de la capture tout en maintenant à jour la formation et l'expérience acquises par chacun d'eux.

Au cours de la dernière année, en tenant compte de l'expérience d'application du règlement précité et à la suite d'une consultation des principaux intervenants directement concernés, le BAPAP a proposé au gouvernement des modifications à ce règlement pour l'adapter davantage aux réalités des personnes visées. Ces modifications étaient en processus d'adoption à la fin de l'année d'activité couverte par le présent rapport.



1. Le Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec

1.1 La loi constitutive

La loi n° 48 (1999, chapitre 32) identifiée «Loi sur le Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec» a été sanctionnée le 19 juin 1999 à la suite de son adoption par l'Assemblée nationale du Québec. Cette loi a institué le Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec en personne morale, a précisé sa mission et ses pouvoirs et a défini la composition et le fonctionnement du conseil d'administration du Bureau.

Au cours de la dernière année, à la suite de recommandations d'un comité gouvernemental chargé de la réévaluation des organismes gouvernementaux, le MAPAQ a entrepris de modifier la Loi sur le Bureau pour le rendre plus autonome tout en demeurant un organisme gouvernemental qui répond de son mandat au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. Un projet de loi modifiant la loi sur le Bureau a été déposé à l'Assemblée nationale en mai 2006.

1.2 Le Règlement sur la reconnaissance de la compétence professionnelle des pêcheurs et des aides-pêcheurs

Ce règlement est entré en vigueur le 13 septembre 2001. Il précise les conditions d'enregistrement annuel des pêcheurs, des aides-pêcheurs et des apprentis et précise les conditions de délivrance des certificats attestant du statut, de la formation et de l'expérience des détenteurs.



De plus, ce règlement précise les exigences de formation pour le maintien du statut et pour les nouveaux arrivants en plus de fixer les droits annuels pour la délivrance des certificats.

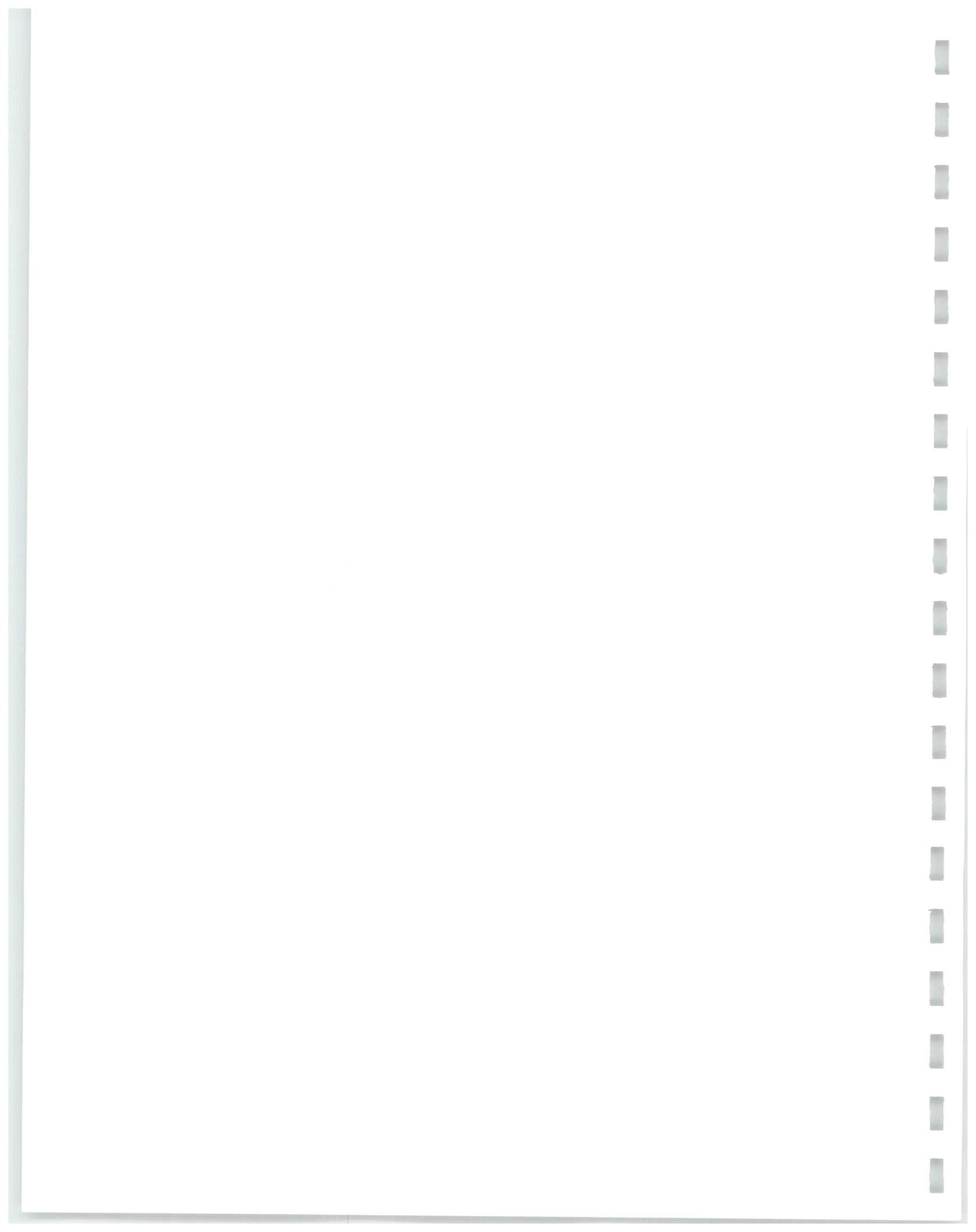
1.3 Le conseil d'administration du Bureau

Le conseil d'administration du BAPAP est composé d'au maximum 10 membres, tous nommés par le gouvernement. La composition du conseil prévue à la loi est la suivante :

- un membre choisi parmi les régisseurs de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec;
- huit membres nommés après consultation des associations représentatives des groupes suivants sur l'ensemble du territoire et répartis ainsi :
 - ▲ trois pêcheurs semi-hauturiers;
 - ▲ trois pêcheurs côtiers;
 - ▲ un aide-pêcheur semi-hauturier;
 - ▲ un aide-pêcheur côtier.
- un membre n'ayant pas le droit de vote, choisi parmi des personnes intéressées au secteur de la capture.



Jean-Claude Blanchette, président du BAPAP.



Au cours de la dernière année, les personnes suivantes ont agi à titre d'administrateurs du Bureau :

Personnes renommées par le décret 162-2003 du 19 février 2003 pour un mandat de trois ans.

M. Jean-Claude Blanchette, président

Régisseur et vice-président de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec.

M. O'neil Cloutier, pêcheur côtier

Percé, Gaspésie, désigné vice-président par les membres du conseil d'administration du Bureau.

M. Gilles Albert, pêcheur semi-hauturier

Newport, Gaspésie.

M. Georges Bourque, pêcheur semi-hauturier

L'Étang-du-Nord, Îles-de-la-Madeleine.

Personnes nommées par le même décret pour un mandat de deux ans :

M. Réjean Guillemette, pêcheur côtier

La Romaine, Côte-Nord.

M. Réginald Cassivi, aide-pêcheur semi-hauturier

L'Anse-au-Griffon, Gaspésie.

M. Mario Deraspe, pêcheur côtier

Cap-aux-Meules, Îles-de-la-Madeleine.



Le mandat des administrateurs se poursuit jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou renommés conformément aux dispositions de la loi. Les postes réservés pour un aide-pêcheur côtier et pour un représentant des personnes intéressées au secteur de la capture n'ont pas été comblés au cours de la dernière année.

Le conseil d'administration du BAPAP a tenu six rencontres au cours de cette période dont deux par conférence téléphonique. En plus de l'administration des affaires du Bureau et de l'application du Règlement sur la reconnaissance de la compétence professionnelle des pêcheurs et des aides-pêcheurs, le conseil a consacré du temps et des énergies aux dossiers suivants :

- ▲ amendement au Règlement sur la reconnaissance de la compétence professionnelle des pêcheurs et des aides-pêcheurs;
- ▲ modification à la Loi sur le Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec;
- ▲ harmonisation des conditions de la reconnaissance du statut par le BAPAP et de l'émission des permis par le ministère des Pêches et des Océans;
- ▲ relations avec les associations représentatives et information des pêcheurs et des aides-pêcheurs.

Le tableau ci-après illustre la participation aux réunions du conseil au cours de la dernière année :



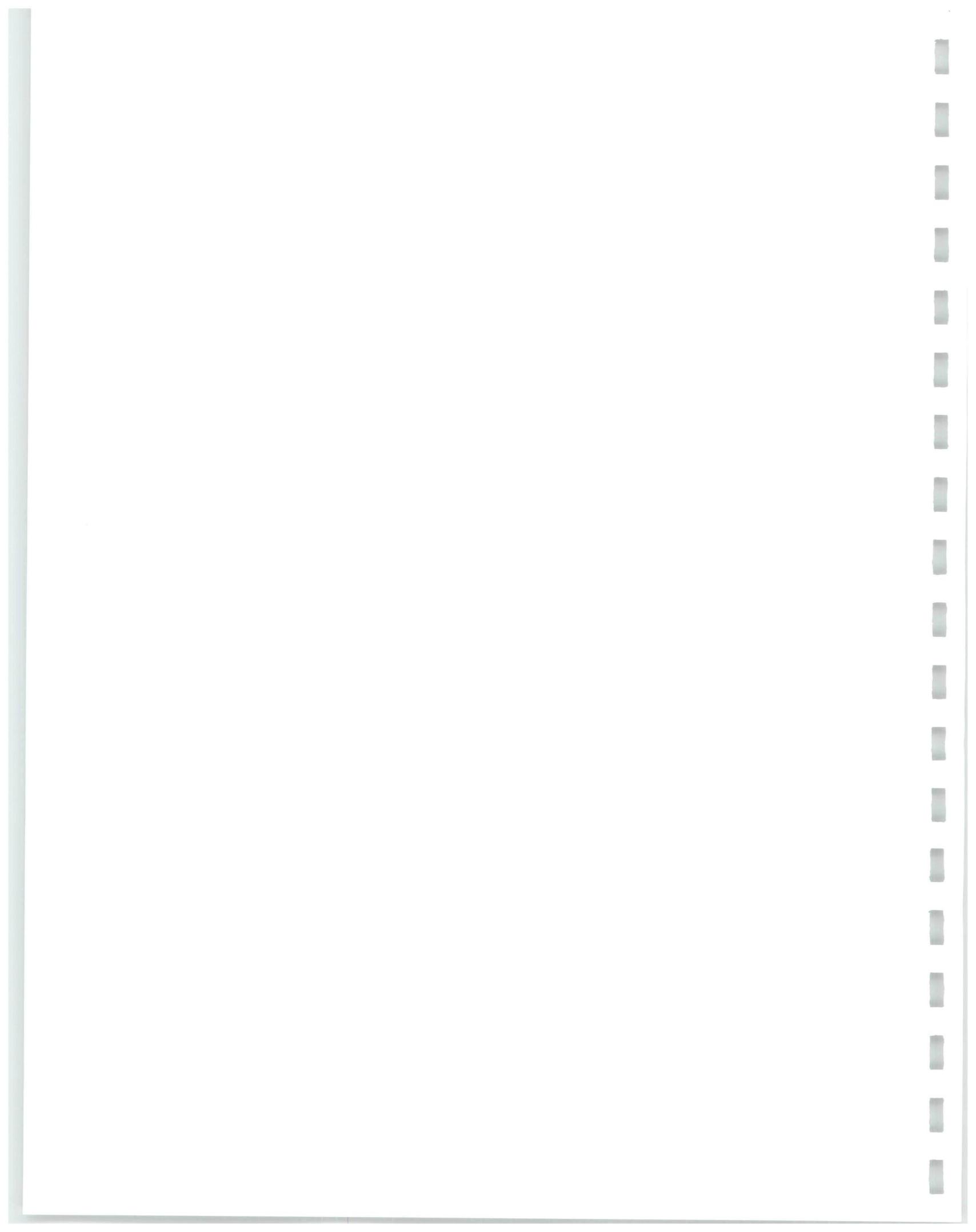
Tableau 1 : Présence des administrateurs aux réunions
années 2005-2006

Membres du conseil d'administration	05/04/2005	15/09/2005	03/11/2005	15/12/2005	03/02/2006	17/03/2006	Total des présences
Blanchette, Jean-Claude	X	X	X	X	X	X	6/6
Albert, Gilles	X	X	X	X	X	X	6/6
Bourque, Georges	X	X		X	X		4/6
Cassivi, Réginald		X	X	X	X	X	5/6
Cloutier, O'neil	X	X	X	X	X	X	6/6
Deraspe, Mario	X	X	X	X	X	X	6/6
Guillemette, Réjean	X	X		X			3/6

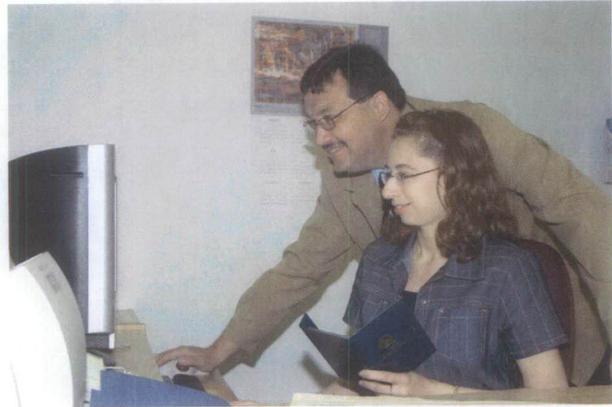
1.4 Le siège social

Le siège social et les bureaux administratifs du BAPAP sont situés à Grande-Rivière, en Gaspésie, dans des locaux loués du Centre spécialisé des pêches, campus du Cégep de la Gaspésie et des Îles. Deux personnes assurent, à temps complet, les tâches nécessaires au fonctionnement du Bureau.

Monsieur Simon-Pierre Dubé occupe la fonction de technicien en administration et madame Jenny Lapierre occupe celle d'agente de bureau.



Au cours de la période annuelle intensive d'enregistrement et d'émission des certificats aux pêcheurs et aux aides-pêcheurs, le Bureau doit recourir aux services d'employés occasionnels.



Jenny Lapierre et Simon-Pierre Dubé

Durant la période d'activités 2005-2006, trois personnes supplémentaires, pour une période totale de 44,21 semaines, ont collaboré à la mise à jour des dossiers, à l'enregistrement et à l'émission des certificats avant le début de la saison de pêche pour ceux dont le dossier était complet. Elles ont également participé à la réalisation de projets réalisés en collaboration avec le Conseil canadien des pêcheurs professionnels.



2. Les activités du BAPAP

Ce chapitre rapporte les principales activités du BAPAP au cours de la dernière année.

2.1 L'application de la réglementation

Le Bureau voit à l'application du *Règlement sur la reconnaissance de la compétence professionnelle des pêcheurs et des aides-pêcheurs* depuis sa publication le 13 septembre 2001. Une collaboration fut établie avec Pêches et Océans Canada pour l'échange d'informations permettant la tenue à jour des dossiers des pêcheurs et des aides-pêcheurs qui l'ont préalablement autorisé. Le Bureau confirme également le statut des candidats admissibles à la formation et aux programmes d'aide du MAPAQ.

La formation professionnelle requise par le règlement pour la délivrance du certificat de statut professionnel peut faire l'objet d'une exemption par le conseil d'administration du BAPAP si les conditions suivantes sont rencontrées.

Le pêcheur ou l'aide-pêcheur doit :

- adresser une demande écrite au BAPAP;
- être âgé de 50 ans ou plus;
- avoir au moins 10 ans d'expérience comme pêcheur ou aide-pêcheur;
- être incapable de rencontrer les préalables exigés pour l'accès à la formation.



Le pêcheur ou l'aide-pêcheur qui bénéficie d'une exemption doit cependant, à tous les trois ans, mettre à jour ses connaissances et habiletés en secourisme avancé en mer.

Depuis la publication du règlement, le Bureau a reçu 376 demandes d'exemption : 341 répondaient aux conditions et ont été acceptées alors que 35 furent refusées.

2.2 L'enregistrement et l'émission des certificats

Le tableau 2 et les graphiques qui suivent présentent la situation actuelle, comparative et évolutive, des enregistrements et de l'émission des certificats selon le statut des travailleurs du secteur de la capture et selon les régions maritimes au 15 juin de chaque année.

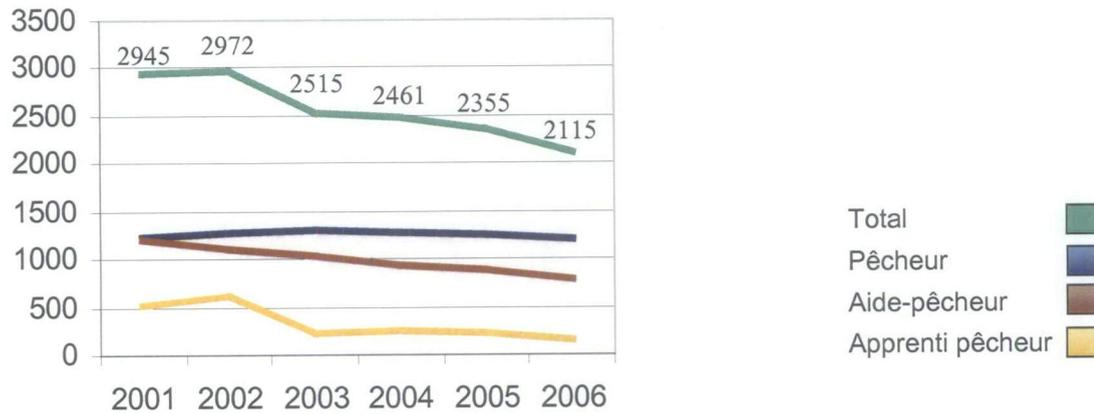
Tableau 2 : Enregistrements de la saison 2006

Régions	Pêcheurs titulaires de permis	Pêcheurs	Aides-pêcheurs	Apprentis pêcheurs	Dossiers Incomplets	Total
Bas-Saint-Laurent	48	9	27	5	26	115
Gaspésie	310	122	267	43	205	947
Îles-de-la-Madeleine	335	86	282	83	165	951
Côte-Nord	268	9	192	17	150	636
Autres	5	2	5	0	8	20
Total :	966	228	773	148	554	2 669

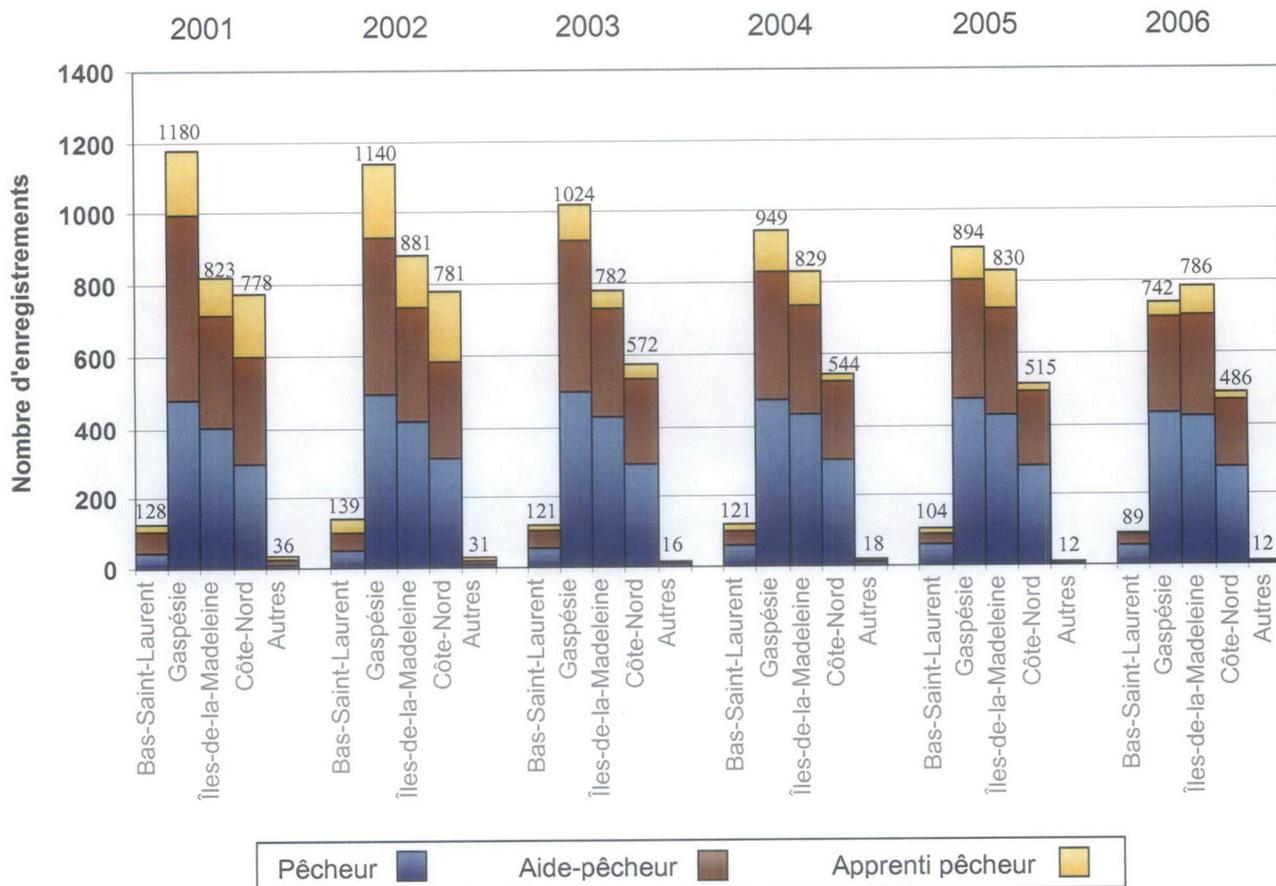
Données au 15 juin 2006



GRAPHIQUE 1 : ÉVOLUTION DE L'ÉMISSION DES CERTIFICATS DE PÊCHE COMMERCIALE AU COURS DES SAISONS 2001 À 2006

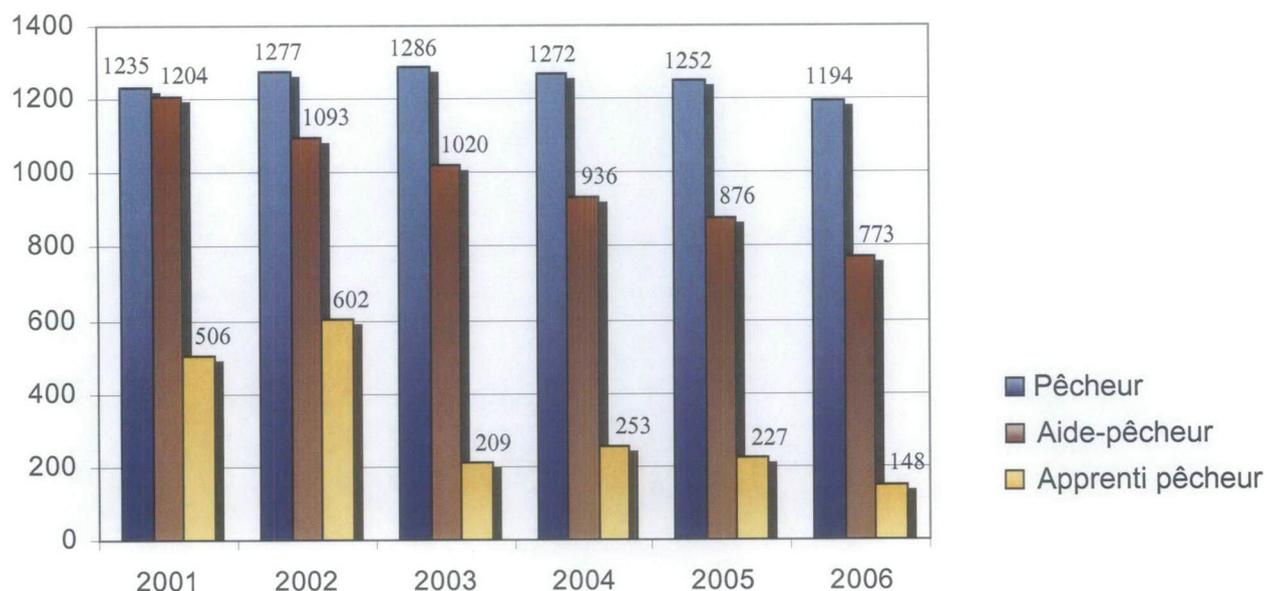


GRAPHIQUE 2 : ÉMISSION DES CERTIFICATS DE PÊCHE COMMERCIAL, PAR RÉGION, SELON LA CATÉGORIE, AU COURS DES SAISONS 2001 À 2006





GRAPHIQUE 3 : CATÉGORIES DE CERTIFICATS



2.3 La formation professionnelle

La formation a toujours été et demeure la clef de voûte de la démarche de professionnalisation en permettant aux travailleurs ayant un statut reconnu d'améliorer leurs compétences et aux nouveaux arrivants d'acquérir une formation pertinente.

Depuis que le *Règlement sur la reconnaissance de la compétence professionnelle des pêcheurs et des aides-pêcheurs* est en vigueur, le Comité sectoriel de main-d'œuvre des pêches maritimes a coordonné et planifié l'offre de formation avec les institutions de formation des régions maritimes.



Le tableau suivant illustre l'ampleur du travail réalisé et ce qu'il reste à faire pour rencontrer les objectifs fixés.

Tableau 3 : Bilan de la formation – juin 2006

Nom du cours	1 Nbre d'heures par cours	2 Nbre total de personnes qui ont suivi le cours	3 Nbre de dossiers actifs au BAPAP	4 Nbre total de personnes formées dont le dossier est actif	5 Nbre de personnes à former
Secourisme avancé en mer	16	1 291	3 722	1 193	1 735
Fonctions d'urgence en mer	20	2 417	3 722	2 140	741
Organisation et travail de groupe	15	1 359	3 722	1 296	1 206
Conservation et manutention du poisson à bord	20	1 033	3 722	948	547
Techniques de pêche	40	1 231	3 722	1 105	510
Règles de route	30	1 509	3 722	1 385	531
Radiotéléphonie	15	1 878	3 722	1 699	503
Pêche responsable	30	1 265	3 722	1 241	1 331

- ¹ Nombre d'heures requises par cours de formation.
- ² Données incluant les équivalences obtenues, les dossiers devenus inactifs et les dossiers pour lesquels une exemption aux cours a été accordée.
- ³ Dossiers actifs dont le statut est déterminé.
- ⁴ Nombre de personnes de la colonne 3 ayant suivi chacun des cours exigés par le règlement.
- ⁵ Ce nombre tient compte des certificats attribués et des personnes ayant obtenu une exemption.



2.4 L'information des pêcheurs et des aides-pêcheurs

L'information aux pêcheurs et aux aides-pêcheurs, l'attention à leurs commentaires et réactions et à ceux des organismes qui les représentent sont prioritaires pour le conseil d'administration et pour le personnel du BAPAP.

Les membres du conseil d'administration constituent le lien privilégié avec les organismes et leurs membres; ils facilitent la circulation de l'information et l'acheminement au conseil d'administration des réactions du milieu.

Les employés du BAPAP sont également disponibles, reçoivent continuellement les commentaires des travailleurs de la mer au siège social et répondent constamment aux demandes adressées par correspondance ou par téléphone. De plus, des correspondances sont adressées régulièrement, directement aux pêcheurs et aux aides-pêcheurs.

Après de nombreux efforts, le BAPAP prévoit publier sa page d'information sur le Web au début de la saison estivale 2006. Par sa mise en place et son développement, le BAPAP prévoit être en mesure d'informer plus rapidement ses interlocuteurs tout en leur permettant de réagir et d'adresser éventuellement leurs demandes au Bureau.

2.5 La représentation

Pour la réalisation de sa mission et l'avancement des dossiers prioritaires, le BAPAP assure les représentations jugées pertinentes en désignant des membres de son conseil d'administration ou du personnel à divers événements.



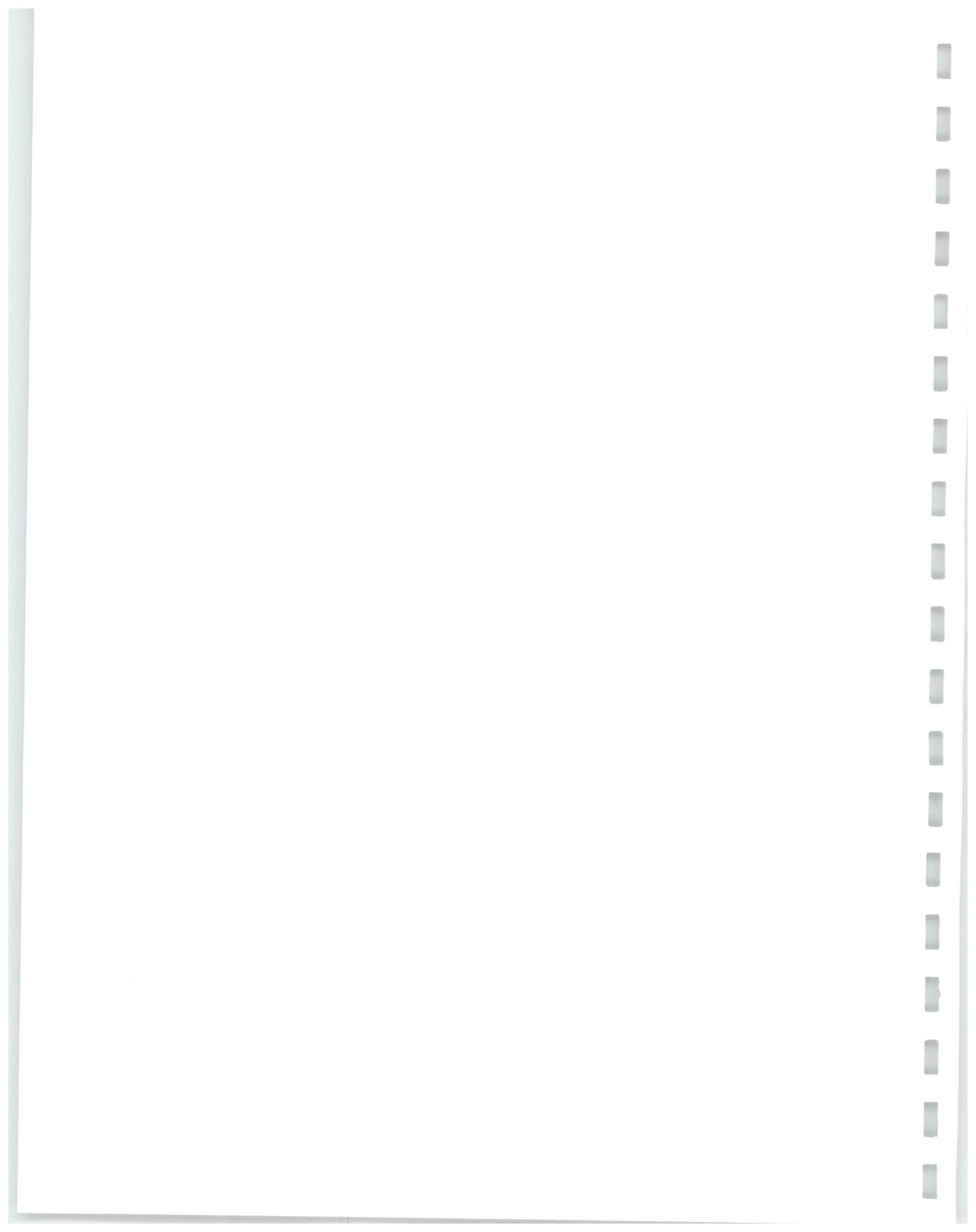
Au cours de la dernière année, les principales représentations suivantes ont été assurées :

- Rencontre avec les étudiants de première année en pêche professionnelle du Centre spécialisé des pêches de Grande-Rivière le 6 septembre 2005, dans le but d'expliquer les grandes lignes du Règlement sur la reconnaissance de la compétence professionnelle des pêcheurs et des aides-pêcheurs et de ses amendements futurs, tout en répondant aux interrogations de l'auditoire.
- Rencontre du comité des ressources humaines du Conseil canadien des pêcheurs professionnels pour l'organisation de la conférence nationale à Halifax tenue du 1^{er} au 3 octobre 2005.

Le comité des ressources humaines est composé d'un représentant des bureaux ou des conseils d'administration de chacune des provinces et des membres du personnel du Conseil canadien des pêcheurs professionnels.

En général, durant ces rencontres, les membres du comité discutent des projets entre le Conseil canadien et les instances d'accréditation des régions, du développement de différents outils à utiliser par les entreprises de pêche et pour planifier la tenue et le déroulement de la conférence nationale annuelle sur les ressources humaines.

- Conférence nationale sur les ressources humaines et assemblée générale du Conseil canadien des pêcheurs professionnels à Vancouver les 7, 8 et 9 février 2006 (voir extrait du bulletin électronique du Conseil canadien des pêcheurs professionnels en annexe).



- Forum des partenaires des pêches et de l'aquaculture, édition 2006 à Gaspé les 23 et 24 février 2006.
- Rencontre du comité de direction pour le développement d'un outil d'évaluation des compétences essentielles tenue à Montréal le 30 mars 2006 (voir le compte rendu du BAPAP en annexe).



3. Les résultats financiers

Vous trouverez ci-après les états financiers vérifiés de l'exercice terminé le 31 mars 2006 et approuvés par le conseil d'administration du BAPAP.



**BUREAU D'ACCRÉDITATION DES PÊCHEURS
ET AIDES-PÊCHEURS DU QUÉBEC**

ÉTATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE

31 MARS 2006

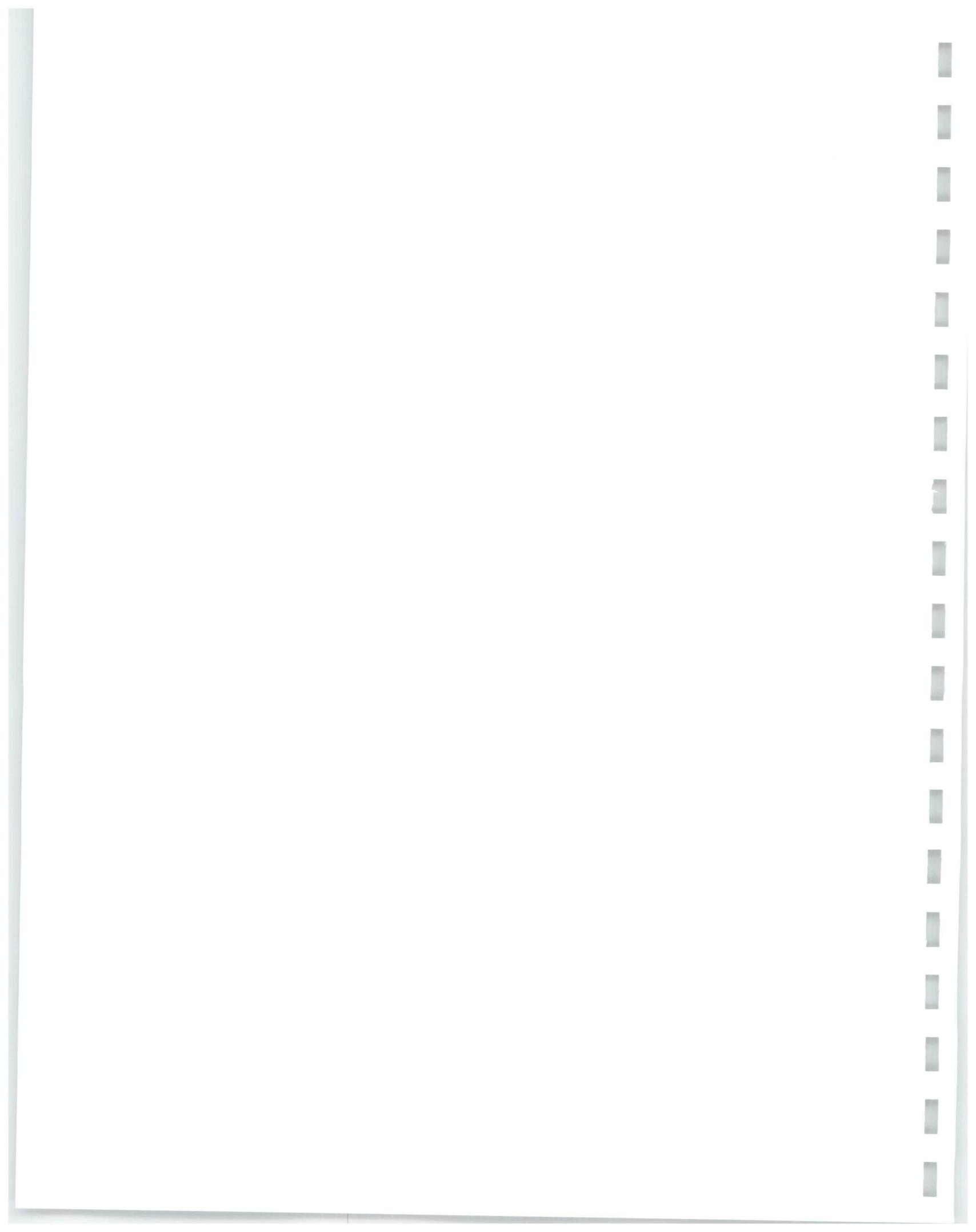
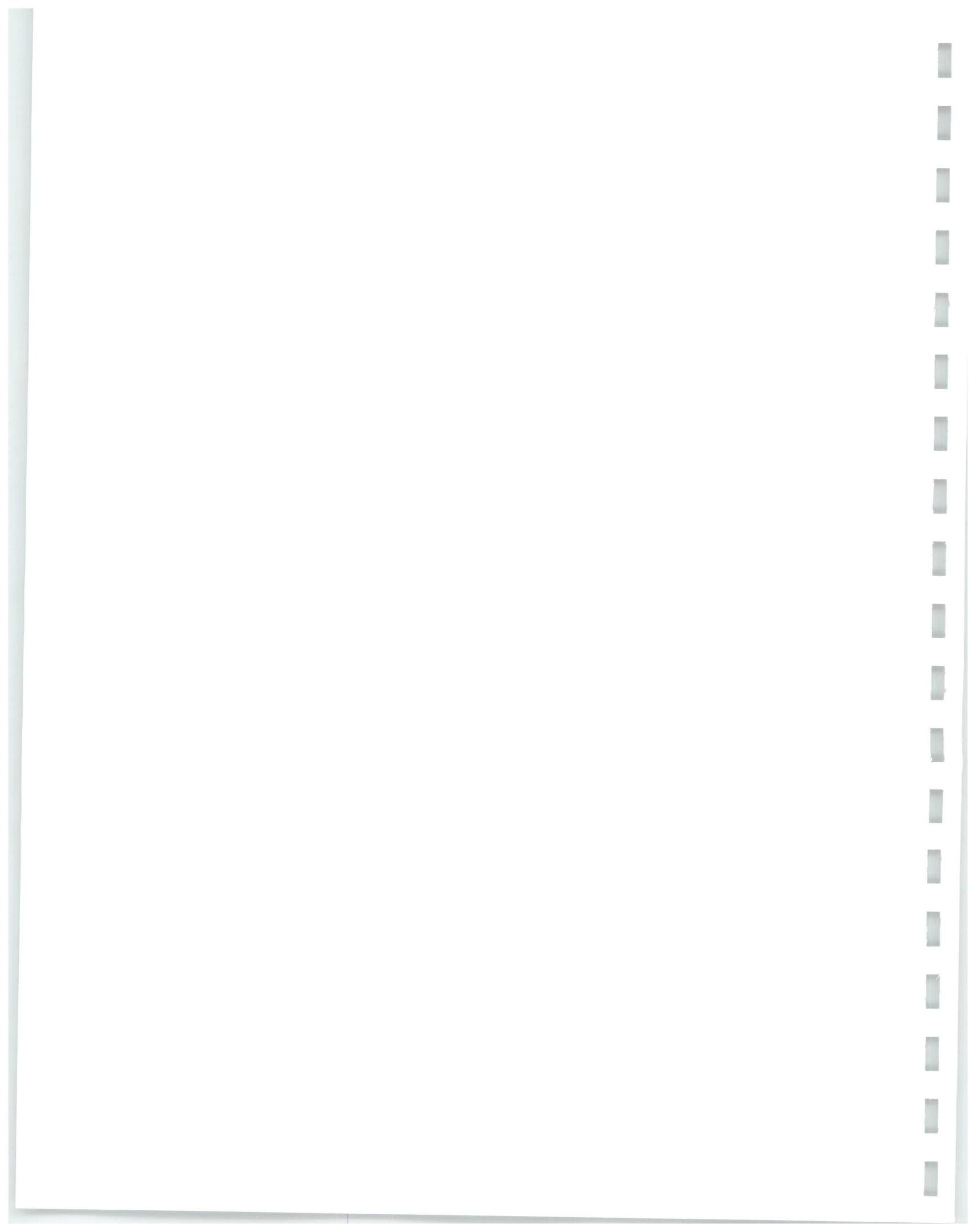


TABLE DES MATIÈRES

	Page
RAPPORT DE LA DIRECTION	1
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR	2
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats et excédent	4
Bilan	5
Flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 à 9



RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Bureau reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois, règlements et conventions qui le régissent.

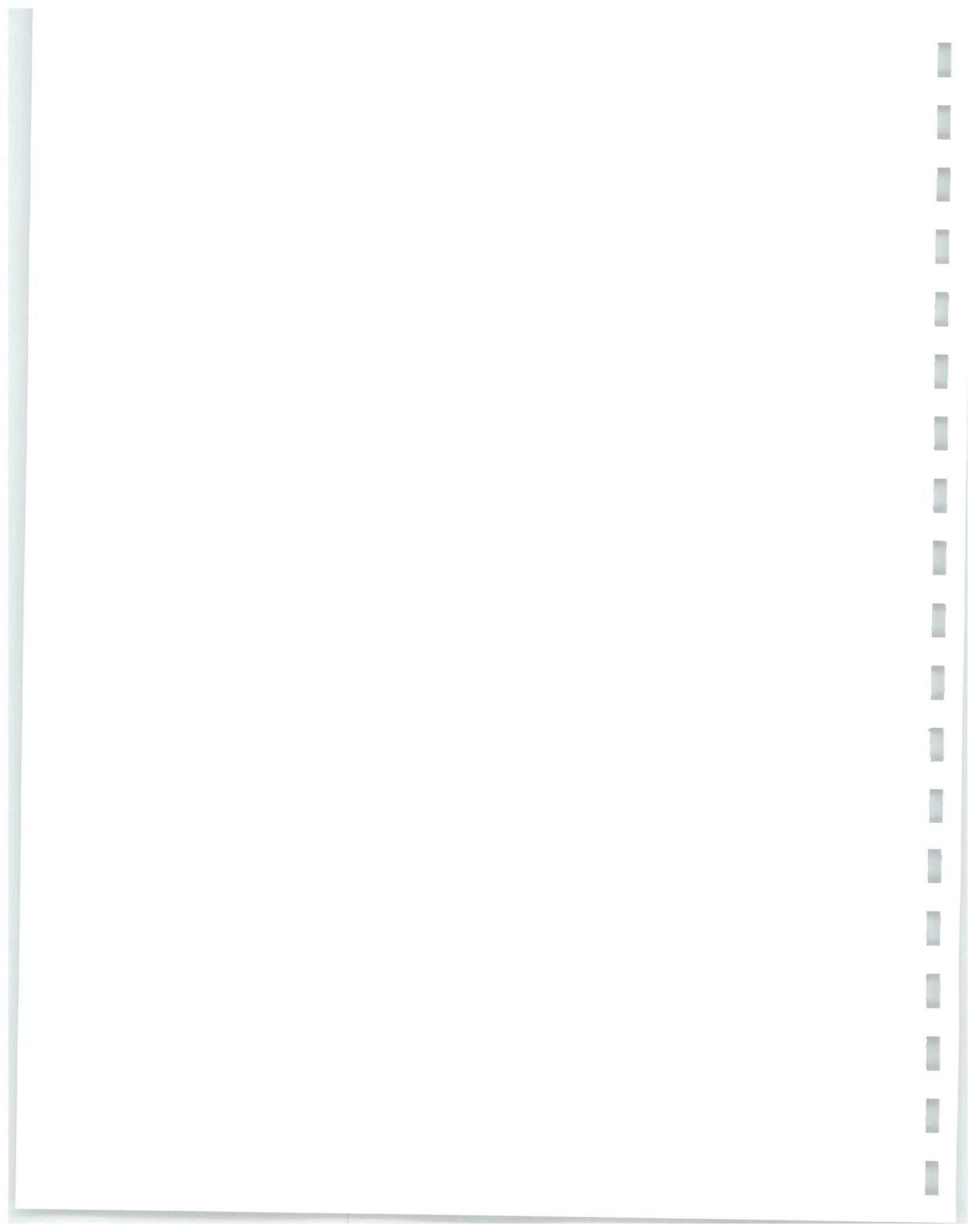
Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le Bureau pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.


Jean-Claude Blanchette

Président du conseil d'administration

Québec, le 3 mai 2006





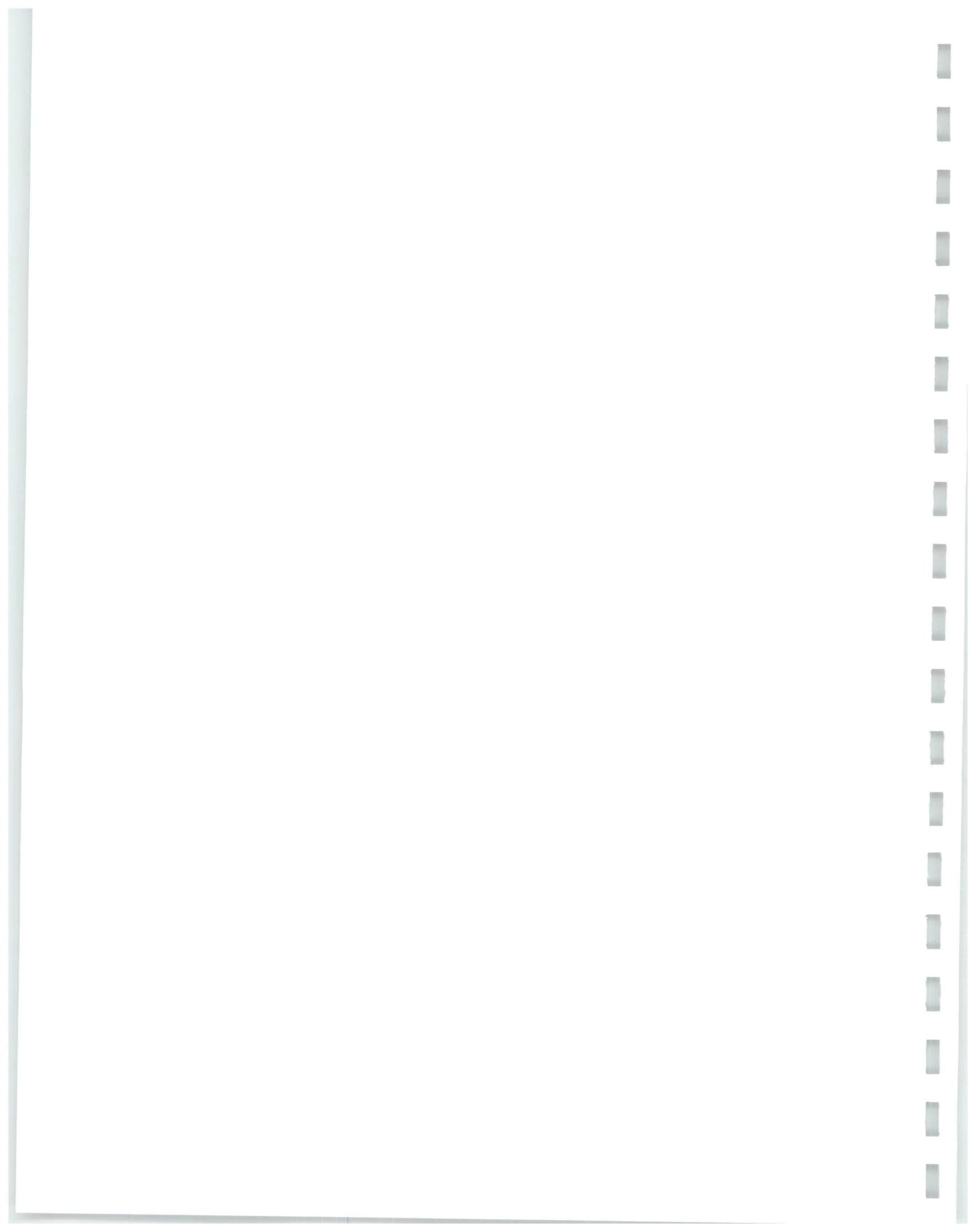
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec au 31 mars 2006, l'état des résultats et de l'excédent ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Bureau. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

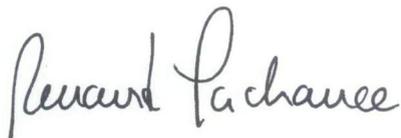
À l'exception de ce qui est mentionné dans le paragraphe ci-dessous, ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Le Bureau obtient la majeure partie de ses produits sous forme de cotisations provenant des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec et pour lesquelles il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, ma vérification de ces produits s'est limitée aux montants comptabilisés dans les comptes de l'organisme et je n'ai pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux revenus de cotisations, à l'actif à court terme et à l'excédent.



À mon avis, à l'exception de l'effet des redressements que j'aurais pu juger nécessaires si j'avais été en mesure de vérifier l'intégralité des cotisations mentionnées au paragraphe précédent, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Bureau au 31 mars 2006, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,



Renaud Lachance, CA

Québec, le 3 mai 2006



**BUREAU D'ACCRÉDITATION DES PÊCHEURS
ET DES AIDES-PÊCHEURS DU QUÉBEC
RÉSULTATS ET EXCÉDENT
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006**

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
PRODUITS		
Cotisations	150 250 \$	160 250 \$
Revenus en vertu de l'entente avec le Conseil Canadien des Pêcheurs Professionnels (note 6)	15 645	37 092
Amortissement des apports reportés	170	447
Autres	22 210	25 199
	<u>188 275</u>	<u>222 988</u>
CHARGES		
Traitements et avantages sociaux	102 870	104 075
Loyer	5 500	5 500
Fournitures de bureau	12 215	22 559
Télécommunications	2 328	2 356
Déplacements et représentation	24 941	15 653
Entretien et réparations	3 090	3 023
Honoraires professionnels	2 155	2 910
Assurance	1 270	1 196
Autres frais reliés à l'entente avec le Conseil Canadien des Pêcheurs Professionnels (note 6)	2 494	20 092
Divers	13 083	13 378
Frais bancaires	746	803
Amortissement des immobilisations corporelles	1 860	2 402
	<u>172 552</u>	<u>193 947</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	15 723	29 041
EXCÉDENT AU DÉBUT	<u>96 339</u>	<u>67 298</u>
EXCÉDENT À LA FIN	<u>112 062 \$</u>	<u>96 339 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



**BUREAU D'ACCRÉDITATION DES PÊCHEURS
ET DES AIDES-PÊCHEURS DU QUÉBEC**
BILAN
AU 31 MARS 2006

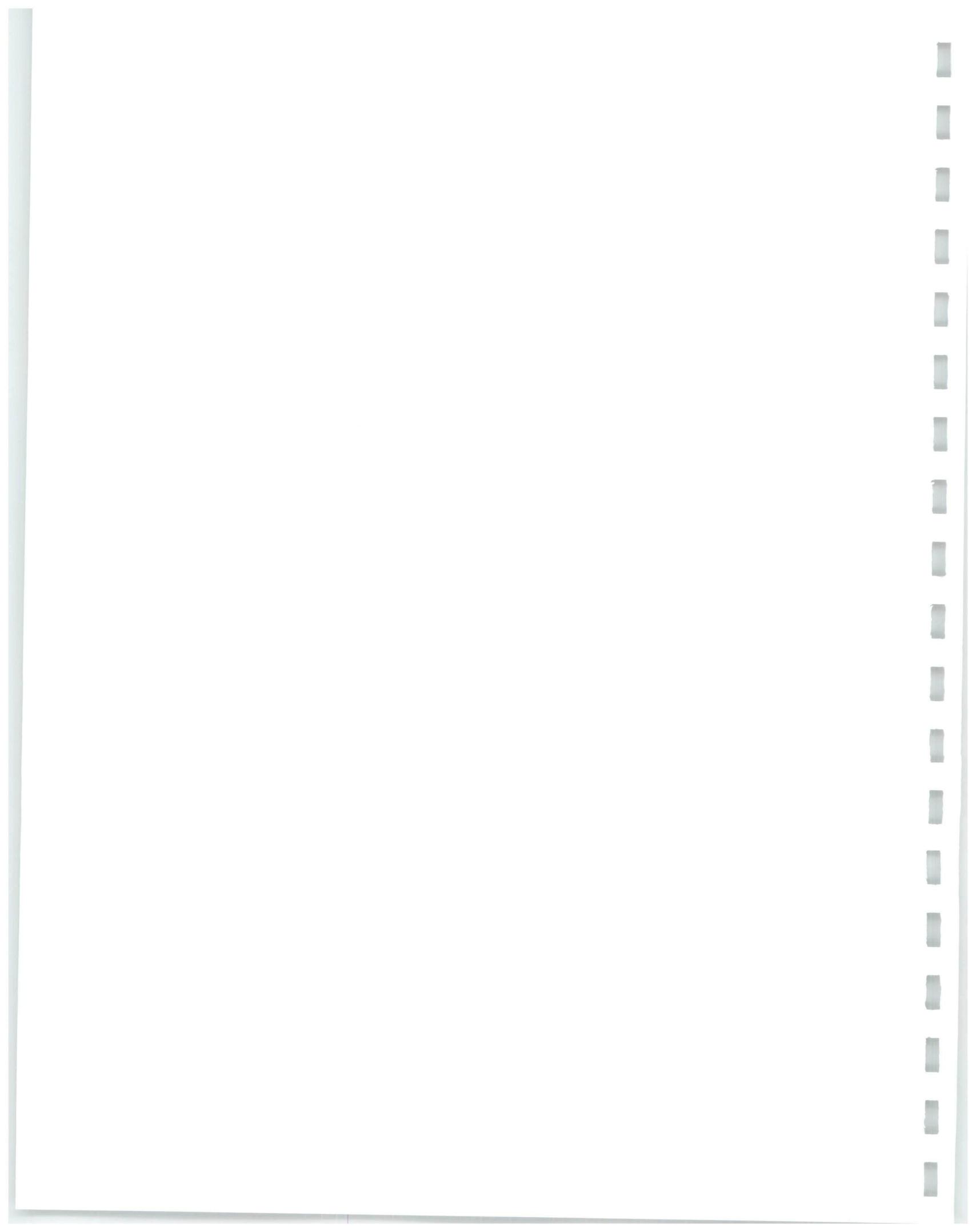
	<u>2006</u>	<u>2005</u>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	48 941 \$	70 684 \$
Dépôts à terme	185 303	142 148
Débiteurs (note 3)	4 766	39 509
Frais payés d'avance	1 840	2 274
	<u>240 850</u>	<u>254 615</u>
Immobilisations corporelles (note 4)	<u>4 573</u>	<u>5 896</u>
	<u>245 423 \$</u>	<u>260 511 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Comptes fournisseurs et frais courus	10 366 \$	36 676 \$
Produits reportés (note 5)	122 500	126 400
	<u>132 866</u>	<u>163 076</u>
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	<u>495</u>	<u>1 096</u>
	<u>133 361</u>	<u>164 172</u>
EXCÉDENT	<u>112 062</u>	<u>96 339</u>
	<u>245 423 \$</u>	<u>260 511 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

(POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Joan-Claude Bouchard, président

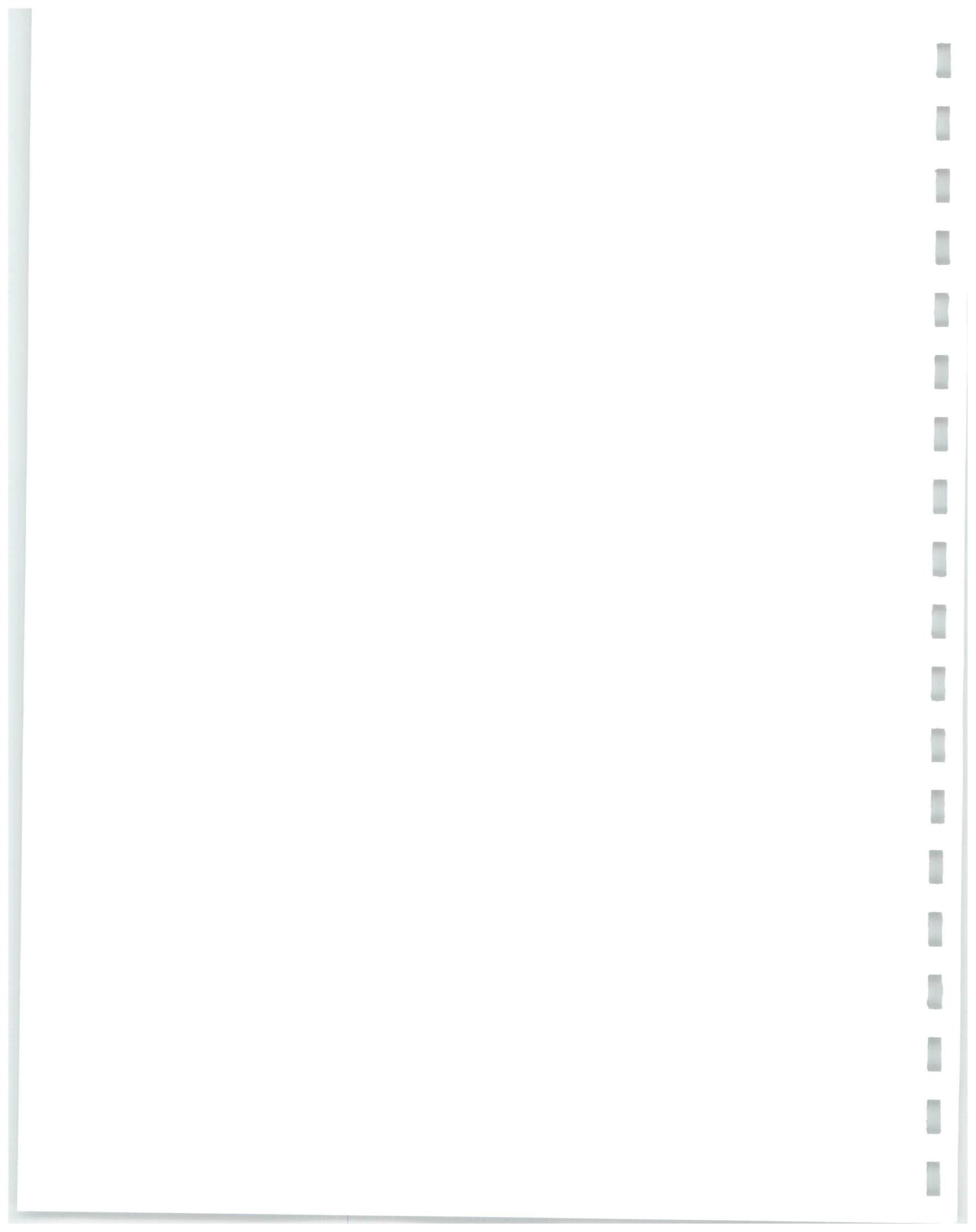
André Bouchard, vice-président



**BUREAU D'ACCRÉDITATION DES PÊCHEURS
ET DES AIDES-PÊCHEURS DU QUÉBEC
FLUX DE TRÉSORERIE
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006**

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	15 723 \$	29 041 \$
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 860	2 402
Amortissement des apports reportés	(170)	(447)
Perte sur disposition d'actif	312	-
	<u>17 725</u>	<u>30 996</u>
Variations des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Variation des débiteurs	34 743	(26 338)
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	434	(1 189)
Augmentation (diminution) des comptes fournisseurs et frais courus	(26 310)	15 485
Diminution des produits reportés	(3 900)	(5 734)
	<u>4 967</u>	<u>(17 776)</u>
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	<u>22 692</u>	<u>13 220</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	-	30
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 280)	(1 239)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	<u>(1 280)</u>	<u>(1 209)</u>
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	21 412	12 011
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>212 832</u>	<u>200 821</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u>234 244 \$</u>	<u>212 832 \$</u>
La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les montants suivants:		
Encaisse	48 941 \$	70 684 \$
Dépôts à terme	185 303	142 148
	<u>234 244 \$</u>	<u>212 832 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers



**BUREAU D'ACCREDITATION DES PÊCHEURS
ET DES AIDES-PÊCHEURS DU QUÉBEC**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2006

1. CONSTITUTION ET OBJETS

Le Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec est une personne morale mandataire de l'État. Elle a été constituée en vertu de la Loi sur le Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec (L.R.Q. chapitre B-7.1). Le Bureau a pour mission d'élaborer et mettre en œuvre un régime de reconnaissance de la compétence professionnelle des pêcheurs et aides-pêcheurs en eaux à marée, sauf en ce qui concerne la pêche aux espèces anadromes et catadromes. En vertu de la *Loi sur les impôts* du Québec et de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada, le Bureau n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers du Bureau, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visées par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

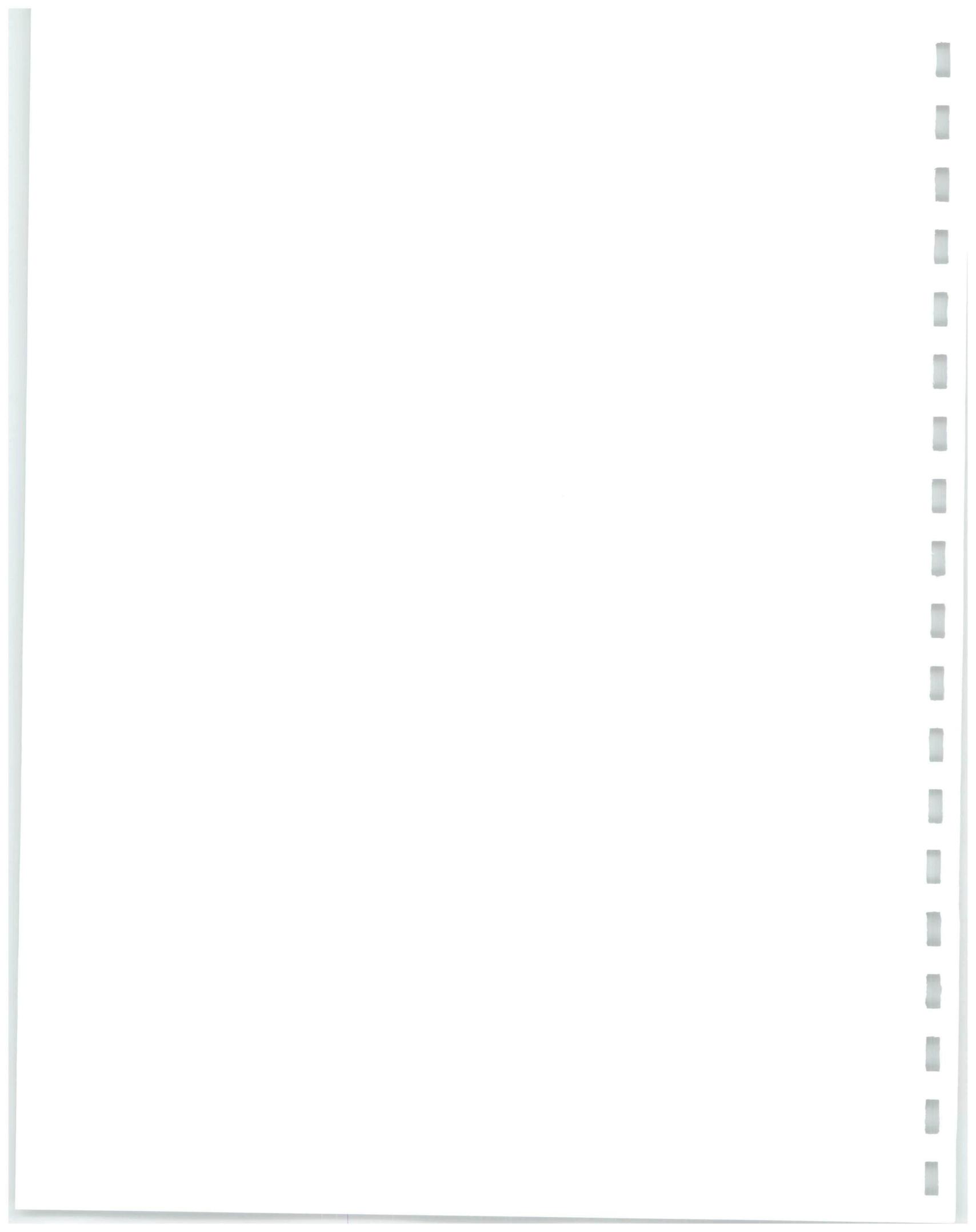
Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'origine et elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels suivants :

Ameublement et matériel de bureau	20 %
Matériel informatique	30 %

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique du Bureau consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les soldes bancaires et les placements facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.



3. DÉBITEURS

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Conseil Canadien des Pêcheurs Professionnels	1 704 \$	35 454 \$
Taxes fédérales et provinciales	988	2 634
Intérêts courus	1 787	1 407
Autres	287	14
	<u>4 766 \$</u>	<u>39 509 \$</u>

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2006</u>		<u>2005</u>	
	<u>Coût</u>	<u>Amortisse- ment cumulé</u>	<u>Valeur nette</u>	<u>Valeur nette</u>
Ameublement et matériel de bureau	2 102 \$	1 544 \$	558 \$	697 \$
Matériel informatique	13 324	9 309	4 015	5 199
	<u>15 426 \$</u>	<u>10 853 \$</u>	<u>4 573 \$</u>	<u>5 896 \$</u>

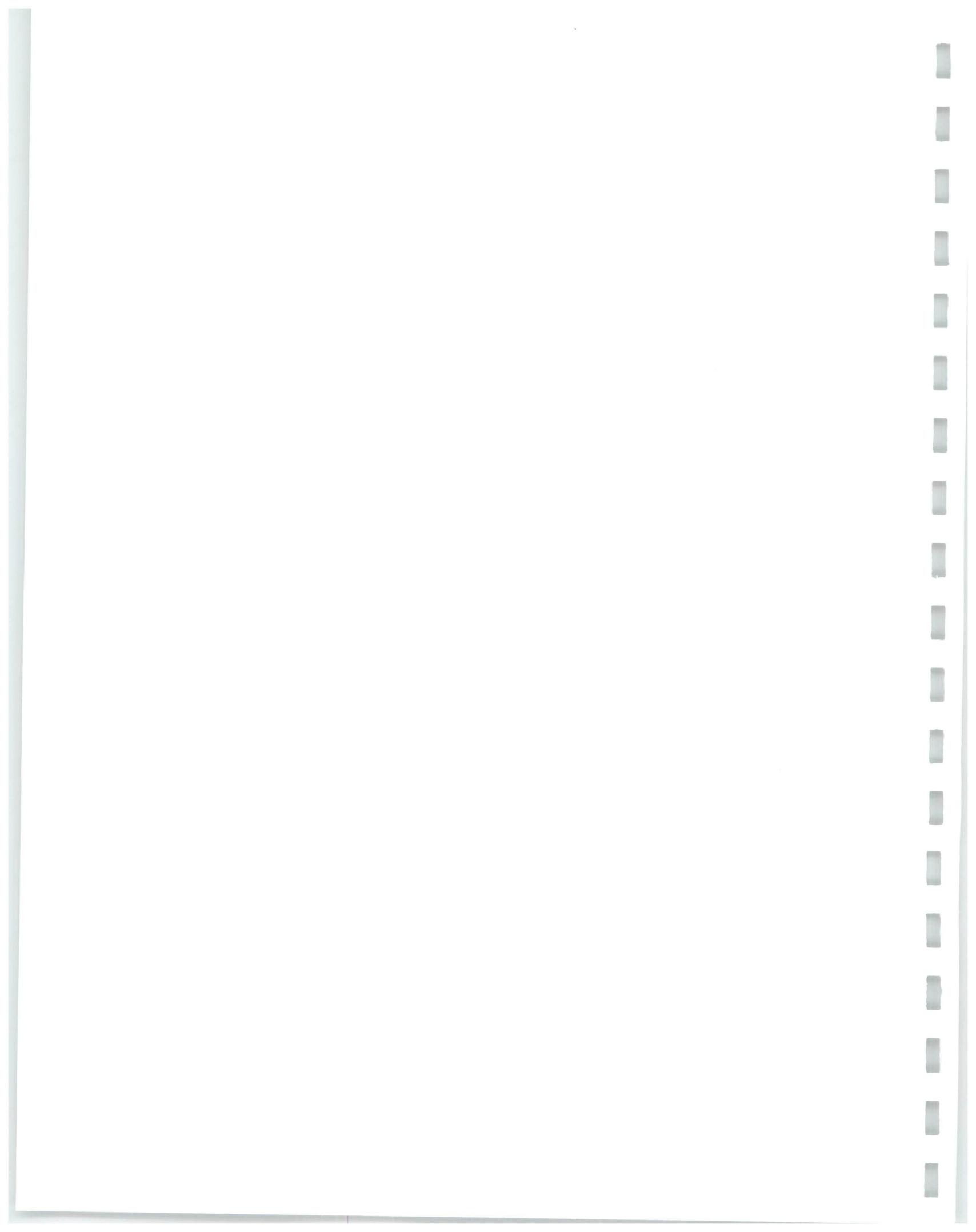
5. PRODUITS REPORTÉS

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Enregistrement des pêcheurs et aides-pêcheurs ^(a)	<u>122 500 \$</u>	<u>126 400 \$</u>

^(a) Les produits reportés représentent les montants d'enregistrement des pêcheurs et aides-pêcheurs reçus pour l'exercice 2006-2007 et sont destinés à couvrir les charges de fonctionnement du prochain exercice.

6. ENTENTE AVEC LE CONSEIL CANADIEN DES PÊCHEURS PROFESSIONNELS

Une entente est intervenue entre le Bureau et le Conseil Canadien des Pêcheurs Professionnels ayant pour objectif d'augmenter la notoriété du système de professionnalisation auprès des pêcheurs du Québec et de valider les enjeux et les actions à entreprendre pour consolider et développer la professionnalisation au Québec. Les charges supportées par le Bureau, en vertu de cette entente, sont remboursées par le Conseil. Cette entente était valide du 1^{er} mars 2004 au 31 mars 2005 et elle a été prolongée jusqu'en octobre 2005.



7. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

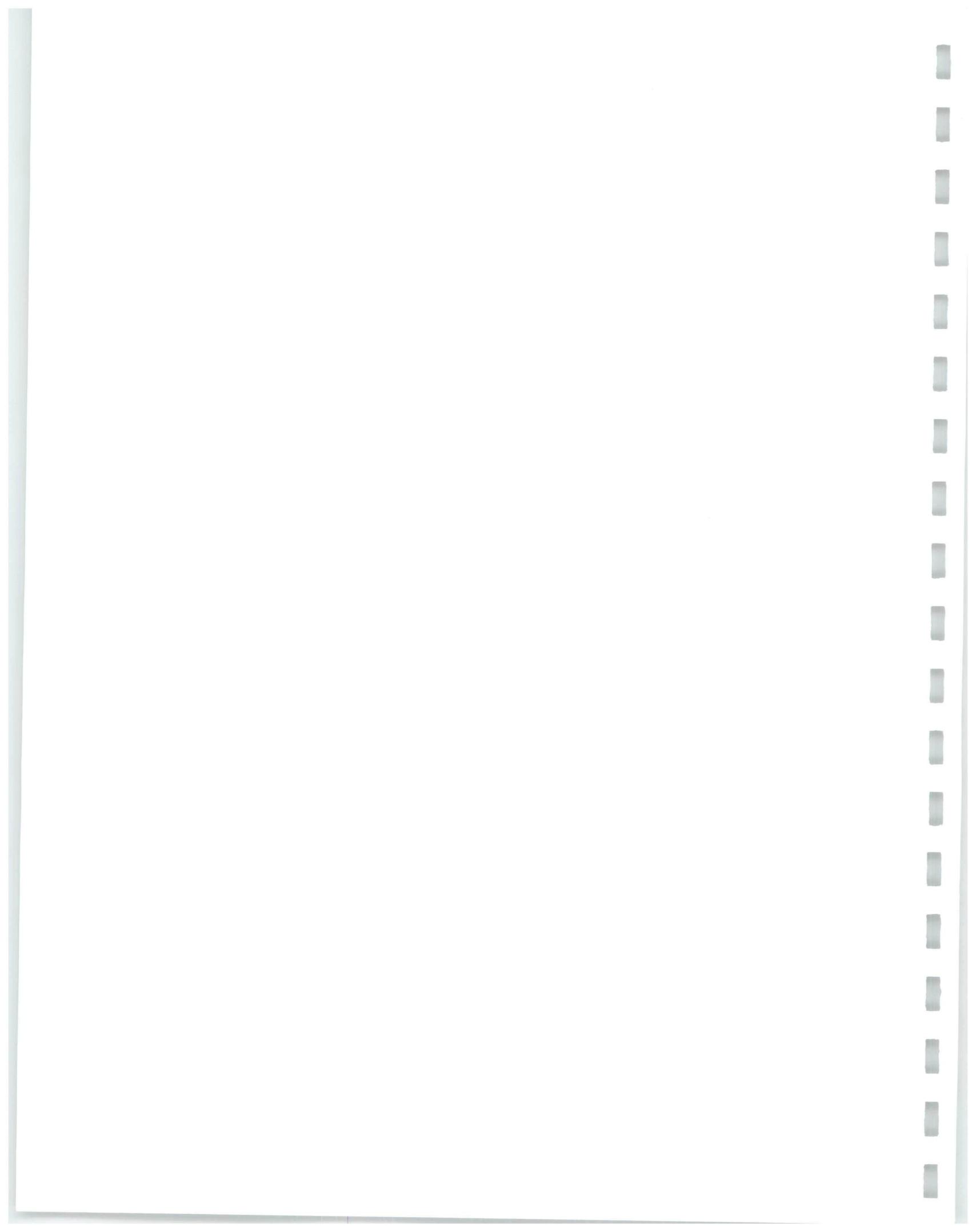
En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et mesurées à la valeur d'échange, le Bureau est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Bureau n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable étant donné la courte période avant leur échéance.

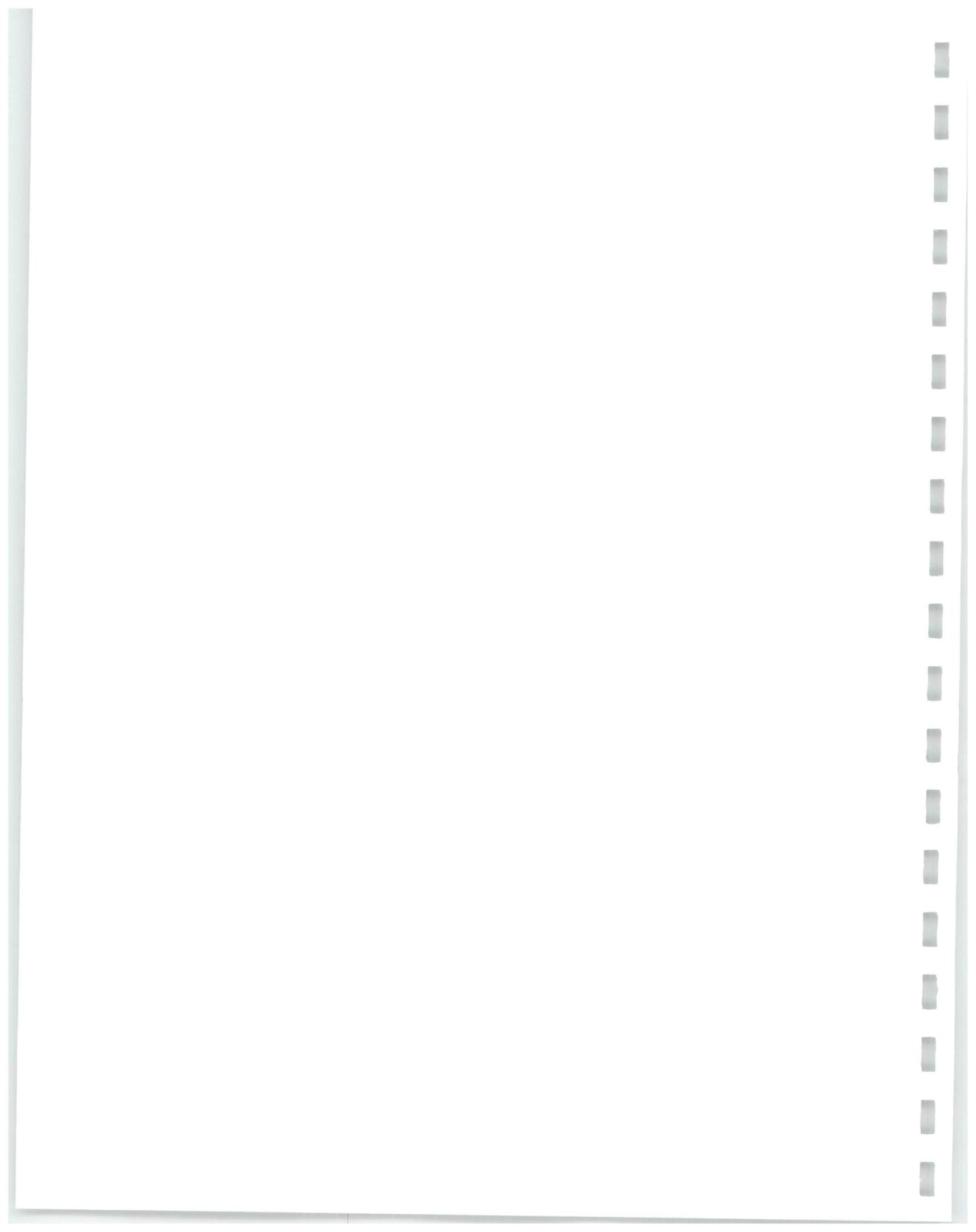
9. CHIFFRES COMPARATIFS

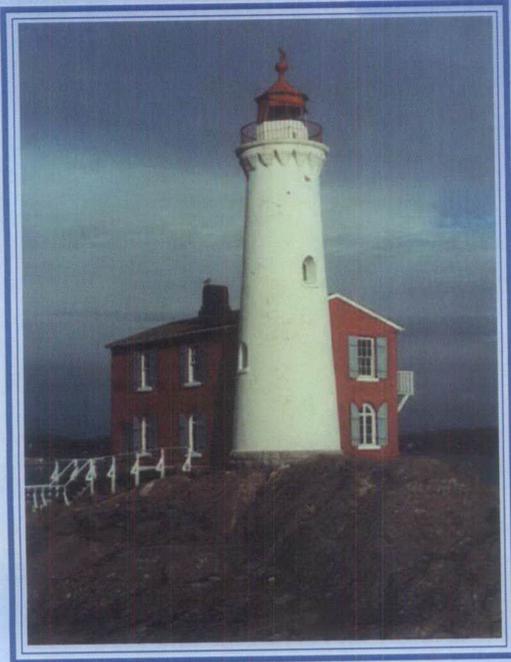
Certains chiffres de 2005 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2006.



ANNEXE 1

.....
EXTRAIT DU BULLETIN DU CONSEIL CANADIEN DES
PÊCHEURS PROFESSIONNELS





Les pêcheurs canadiens tiennent leur plus importante séance de planification de l'histoire

L'Assemblée générale de Vancouver lance un appel à l'action dans le domaine de la délivrance des permis de pêche, de la formation et de la reconnaissance des pêcheurs

La 3^e Assemblée générale du Conseil canadien des pêcheurs professionnels (CCPP) qui a eu lieu les 7 et 8 février dernier à Vancouver, en Colombie-Britannique, a attiré quelque 140 délégués, invités et observateurs du Canada et de l'étranger.

« Depuis sa création, le Conseil poursuit un mandat à deux volets, soit d'une part les ressources humaines et la formation et d'autre part les questions politiques d'intérêt commun », affirme le directeur général John Sutcliffe. « Nous assistons présentement à un rapprochement des deux volets. Par exemple, la délivrance des permis de pêche et la reconnaissance du statut de pêcheur professionnel indépendant sont deux questions qui sont étroitement liées. Les organisations font preuve d'une plus grande solidarité et d'une



plus grande volonté de travailler ensemble dans le même sens. »

Les pêcheurs et leurs organisations prennent de plus en plus de responsabilités, comme en témoigne l'ordre du jour chargé de l'événement. Une conférence nationale d'une journée sur les ressources humaines de l'industrie de la pêche a précédé l'Assemblée générale. Les recommandations sur les ressources humaines formulées au terme de la conférence ont laissé leur marque dans le plan d'action final.

Les principales recommandations formulées pour guider l'action sont notamment :

▪ Coûts de la pêche

- Faire des démarches pour obtenir l'exemption pour gains en capital, un élargissement des programmes de crédit et des commissions de prêts ainsi qu'un gel des droits imposés par le MPO sur les permis de pêche.

▪ Transfert des permis et des entreprises d'une génération à une autre

- Lancer une campagne nationale pour promouvoir les politiques du propriétaire-exploitant et de la séparation de la flottille;
- Chercher des garanties d'emprunt et d'autres mesures financières tel qu'il est indiqué ci-dessus.

▪ Planifier l'avenir des flottilles

- Rechercher une solution nationale et une approche intégrée;
- Mettre sur pied une commission ou un groupe

d'étude mixte CCPP-MPO (ministère des Pêches et des Océans) pour se pencher sur la question;

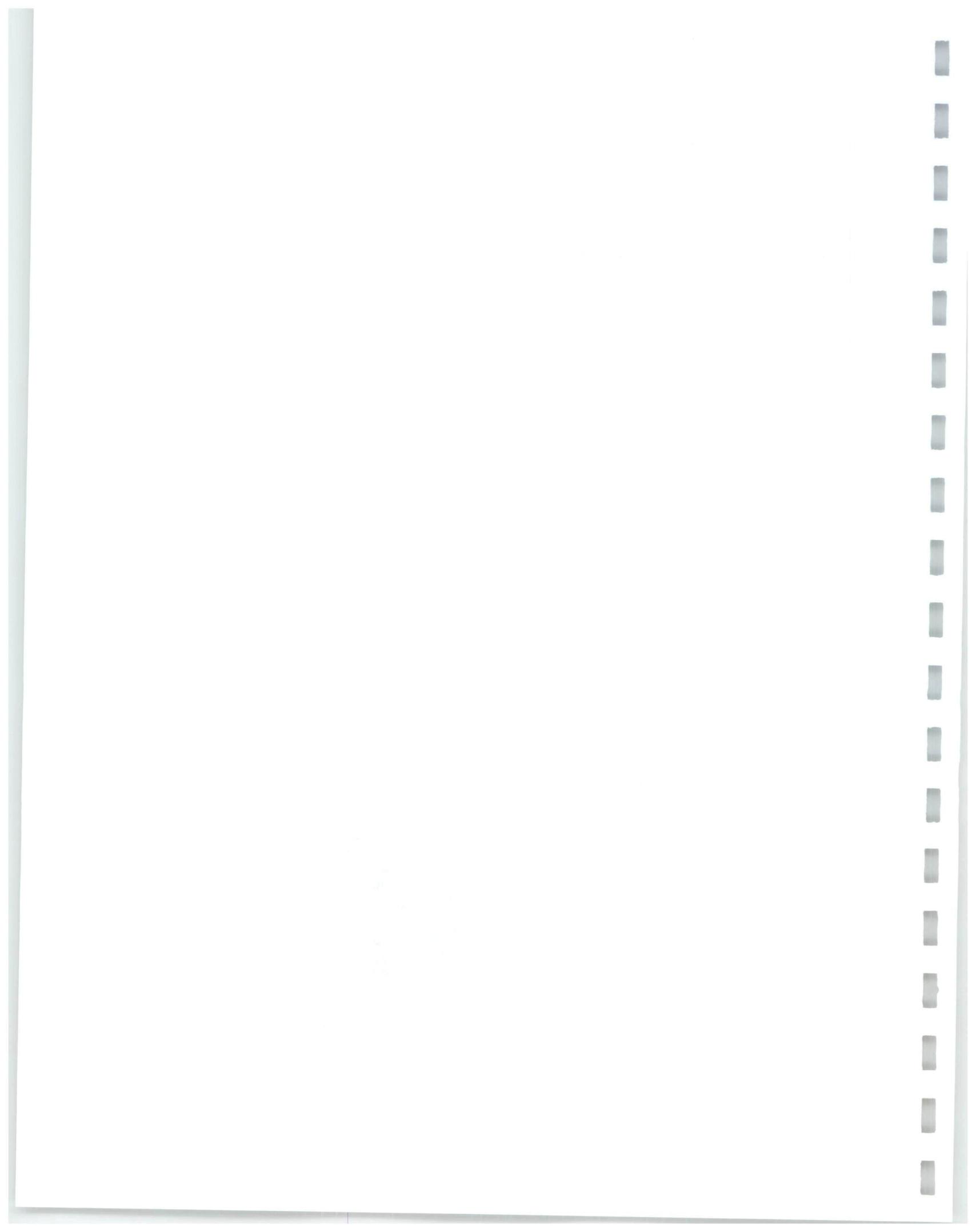
- Chercher un régime de retraite pour les pêcheurs et « rajuster la taille » de la flottille.

▪ Santé et sécurité

- Améliorer la communication avec le MPO sur les questions de sécurité et les règles relatives à la pêche et à la taille des bateaux;
- Tenir régulièrement des discussions sur la santé et la sécurité avec Transports Canada (TC), le MPO et les groupes de pêcheurs;
- Lancer une campagne d'information sur les modifications proposées au règlement de TC;
- Coordonner la formulation de la réponse nationale aux propositions de TC;
- Chercher du financement pour améliorer la formation en matière de sécurité;
- Concevoir des outils de formation à la fois pratiques et faciles d'emploi.



Une séance de travail lors de l'Assemblée générale.



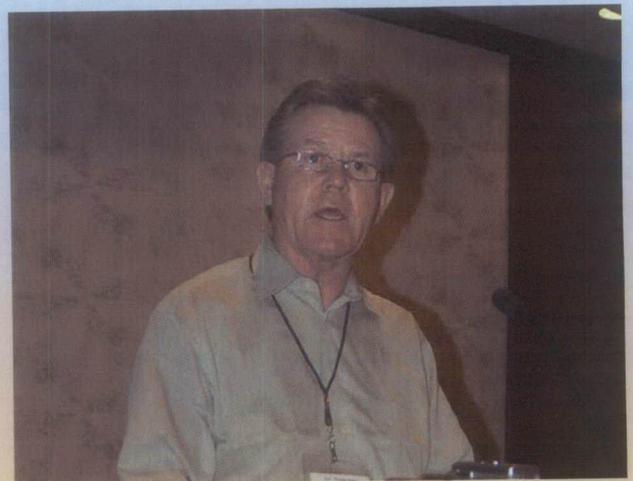
Soutien du ministre des Pêches de Terre-Neuve aux pêcheurs indépendants et à la professionnalisation

Tom Rideout, ministre des Pêches et de l'Aquaculture de Terre-Neuve-et-Labrador et ancien premier ministre de la province, a eu droit aux applaudissements soutenus des participants de l'Assemblée générale quand il a déclaré son appui aux pêcheurs indépendants. Bien que nous n'ayons pas de transcription de son allocution, voici quelques extraits du texte qui avait été préparé :

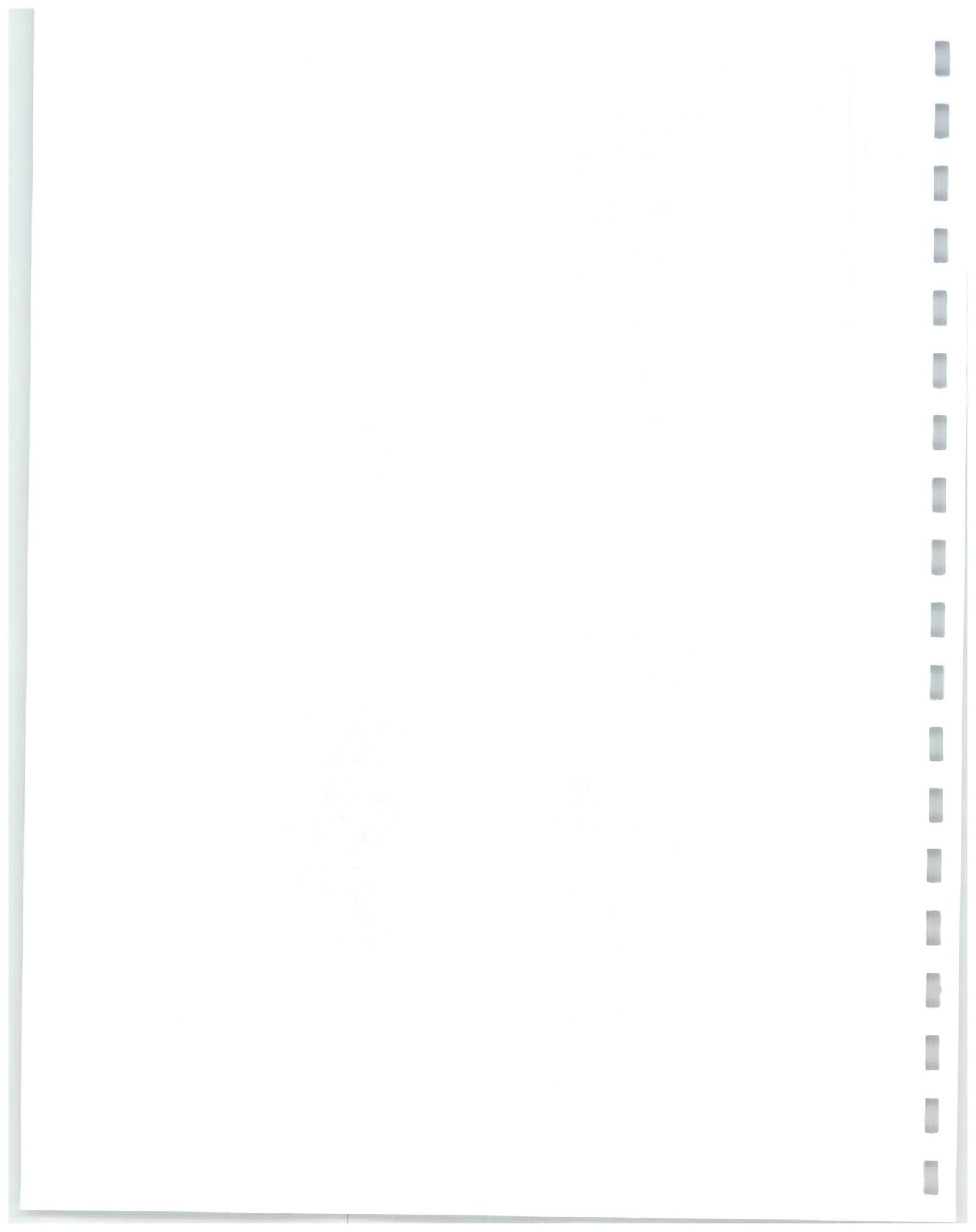
- Votre organisation est certes très importante sur la scène nationale pour son travail sur les questions et les préoccupations de l'heure dans le secteur de la pêche.
- [Le premier ministre Danny Williams] a fait de la pêche LA priorité de notre gouvernement pour la prochaine année.
- Nous continuons d'appuyer la professionnalisation comme approche à long terme pour favoriser une plus grande autonomie des pêcheurs. Nous l'appuyons aussi comme façon d'aider les pêcheurs à acquérir les compétences et les connaissances requises pour pratiquer la pêche en toute sécurité et participer à la conservation et à la gestion des ressources halieutiques.
- Notre gouvernement croit que le secteur de la pêche côtière doit demeurer indépendant. Nous continuons d'appuyer la politique du propriétaire-exploitant et celle de la séparation de la flottille. Nous

sommes d'accord sur la nécessité de nouvelles mesures pour leur donner plus de mordant.

- Nous sommes prêts à nous rallier à l'industrie pour demander au MPO d'adopter les mesures qui s'imposent pour faire respecter intégralement ces politiques et éliminer certains obstacles à la rationalisation de la flottille comme les problèmes fiscaux et les accords de fiducie.
- La sécurité des bateaux de pêche compte aussi parmi les priorités de notre gouvernement. Il nous appartient à tous de travailler ensemble à promouvoir une culture de la sécurité dans l'industrie.
- Nous reconnaissons qu'un régime de retraite anticipée pour les pêcheurs et les travailleurs d'usine est essentiel à la rationalisation de l'industrie de la pêche de notre province et nous entendons étudier sérieusement la question avec le nouveau ministre fédéral des Pêches et des Océans.



Tom Rideout, Ministre des pêches et de l'aquaculture de Terre-Neuve et du Labrador, s'est adressé à l'Assemblée générale.



La Conférence sur les ressources humaines alimente le plan d'action

Publié en août dernier, le rapport de la deuxième et dernière phase de l'étude sectorielle des ressources humaines menée par le Conseil et intitulée *Changement de cap* fait état des nombreux défis que le secteur de la pêche aura à relever du point de vue des ressources humaines. Dans le but de s'attaquer à ces problèmes, le Conseil a mis en branle l'automne dernier un processus de consultation nationale.

L'étude sectorielle et le processus de consultation ont fourni une bonne partie de la matière première de la Conférence nationale sur les ressources humaines de l'industrie de la pêche qui s'est tenue le 6 février, la veille de l'Assemblée générale. À la lumière des résultats de l'étude sectorielle et du processus de consultation, la Conférence a permis essentiellement de définir des orientations stratégiques pour guider les travaux du Conseil dans le domaine des ressources humaines.

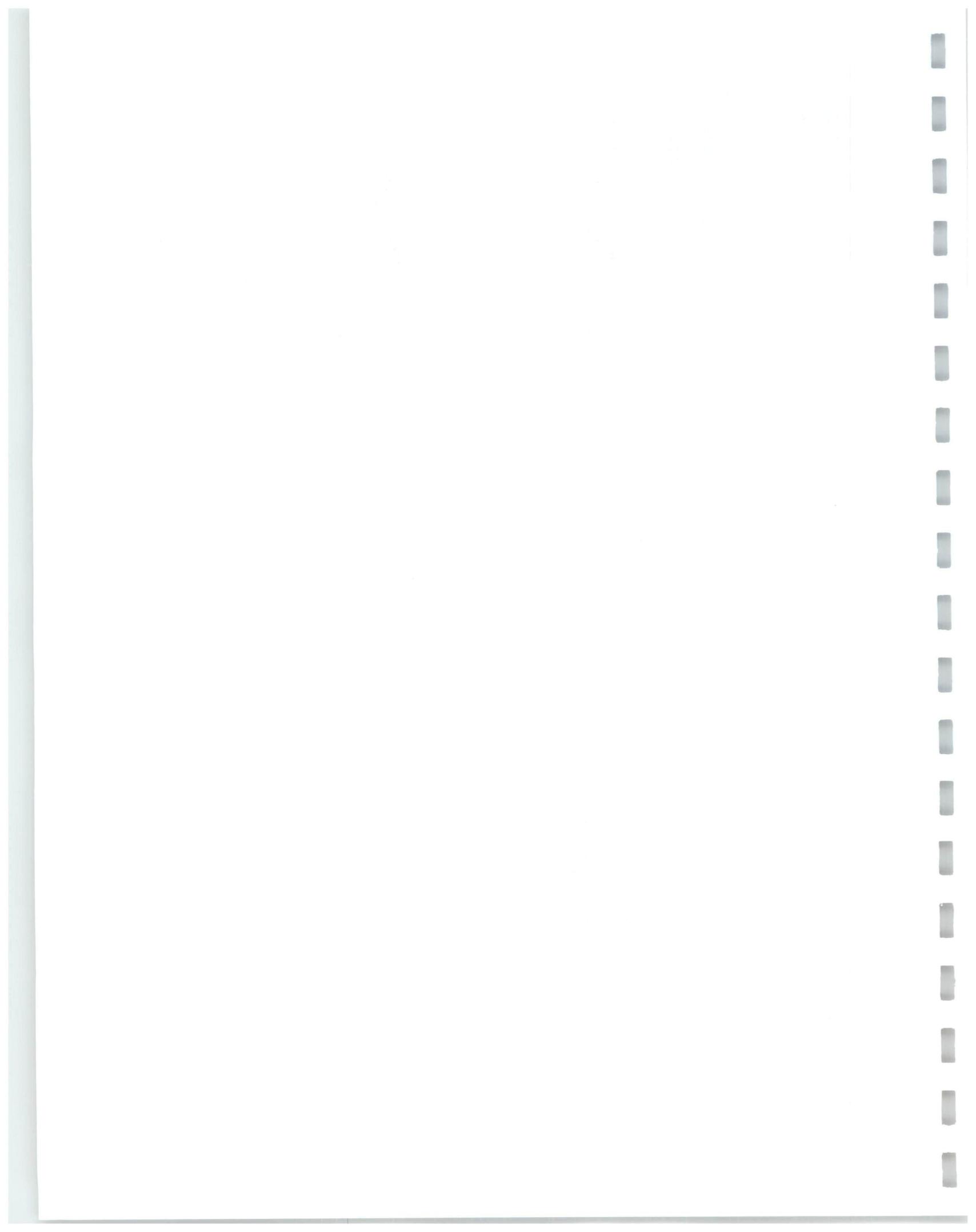
Les délégués présents à la Conférence ont suggéré des orientations pour offrir une formation plus efficace, reconnaître les compétences et l'expérience des pêcheurs et faire en sorte que la pêche demeure dans les mains des indépendants. Le Plan stratégique des ressources humaines a aidé à formuler le plan d'action global issu de l'Assemblée générale.

Les délégués ont aussi fait le point sur la situation actuelle dans les différentes



Délégués à la Conférence nationale sur les ressources humaines de l'industrie de la pêche.

régions en ce qui concerne la formation et le statut professionnel. Terre-Neuve et le Québec demeurent les chefs de file pour ce qui est de la reconnaissance professionnelle des pêcheurs expérimentés et de la formation des nouveaux venus dans l'industrie. Dans les autres provinces, les représentants des pêcheurs doivent contourner divers obstacles. Dans les prochains bulletins, on fera le point sur les progrès réalisés sur différents plans.



ANNEXE 2

COMPÉTENCES ESSENTIELLES; DÉVELOPPER UN
OUTIL D'ÉVALUATION





COMPÉTENCES ESSENTIELLES;
DÉVELOPPER UN OUTIL D'ÉVALUATION.

Compte rendu réalisé suite à la rencontre du comité de direction pour le développement d'un outil d'évaluation des compétences essentielles tenue à Montréal le 30 mars 2006.

Le Conseil canadien des pêcheurs professionnels a développé quatre modules de formation concernant des aspects de compétences essentielles :

1. Mathématiques;
2. Informatique;
3. Capacité de raisonnement;
4. Utilisation de documents complexes.

Le problème de cette approche est sa portée limitée dans le sens où on l'utilise une fois qu'on a détecté les pêcheurs qui ont besoin de cette formation et qu'on les a convaincus de la suivre.

Le conseil prévoit élaborer des outils de formation technique favorisant l'amélioration des compétences essentielles. Un outil d'évaluation des compétences essentielles s'inscrirait dans la mise en œuvre de cette stratégie.

L'outil serait utile dans les projets associés au transfert des compétences, c'est-à-dire l'utilisation des compétences techniques des pêcheurs dans l'exercice d'autres métiers. L'outil pourrait être utilisé par les acquis des nouveaux venus dans l'industrie.

Sujets des compétences essentielles :

1. Rédaction;
2. Communication verbale;
3. Résolution de problèmes;
4. Prise de décisions;
5. Planification et organisation du travail;
6. Recherche de renseignements;
7. Informatique;
8. Utilisation de documents;
9. Lecture de textes;
10. Mathématiques.







bapap

BUREAU D'ACCREDITATION DES PÊCHEURS ET DES AIDES-PÊCHEURS DU QUÉBEC

167, Grande-Allée Est, C.P. 220
Grande-Rivière (Qc) G0C 1V0

Téléphone / Phone : (418) 385-4000
Sans frais / Toll free: 1-888-385-4004

Télécopieur / Fax : (418) 385-4050
Courriel / E-mail : bapap@globetrotter.net

Conception : 40degres.net / Impression : Imprimerie des Anses Les photographies sont une gracieuseté du *Journal Pêche Impact*



**Bureau d'accréditation
des pêcheurs et des
aides-pêcheurs
du Québec**